



Marie-Anne Chabin

Sérendipité et autres curiosités

Critique malicieuse de la société de l'information
à usage de ceux qui pensent (et donc archivent)

Tome 1 : « Ité-rations »

septembre 2012

Avant-propos

Ce recueil réunit 59 billets postés entre le 28 juin 2011 et le 27 août 2012 sur le blog de Marie-Anne Chabin (www.marieannechabin.fr).

Le titre des billets est systématiquement, par choix de l'auteur, un mot (substantif, adjectif, néologisme) finissant par les trois lettres « ité ».

Les billets commentent les concepts, les usages du mot et les comportements associés, dans le contexte de la société de l'information : évolutions, contradictions, dérives, mais aussi perspectives d'avenir, bon sens, bonnes pratiques d'analyse et d'utilisation du document numérique.

Le recueil se présente dans l'ordre chronologique de postage des billets. Tous les types de lecture sont autorisés (et recommandés !) : de la première à la dernière page, de la dernière à la première, une page sur deux, uniquement les premières phrases ou les phrases en gras... Vous pouvez aussi simplement regarder les images, ou le faire lire par quelqu'un d'autre (ces différentes possibilités n'étant pas exclusives).

Les deux pages qui suivent contiennent les listes alphabétiques des 59 mots traités et des mots-clés de l'ensemble des billets.

La liste n'inclut pas d'hyperliens des mots-clés vers les billets ; il suffit de faire « CTRL+F » et de taper le mot de la liste que vous recherchez et même bien d'autres mots !

Certains billets ont été commentés par les internautes ; les commentaires sont accessibles sur le blog.

Si vous voulez partager vos impressions sur ce recueil, il vous suffit de poster un commentaire sur le billet « ité-rations » posté le 3 septembre 2012.

59 billets

Archivabilité, Authenticité, Calamité, Conformité, Connectivité, Consubstantialité, Cordialité, Custodialité, Cybercriminalité, Déshérité, Durabilité, Édité, Élasticité, Employabilité, Énormité, Évolutivité, Exemplarité, Exploitabilité, Fébrilité, Fiabilité, Fidélité, Formalité, Fragilité, Frilosité, Granularité, Humanité, Identité, Illimité, Imputabilité, Infobésité, Intégrité, Intelligibilité, Interopérabilité, Légalité, Linéarité, Lisibilité, Médiocrité, Nativité, Nudité, Numérite, Originalité, Promiscuité, Publicité, Rapidité, Recyclabilité, Représentativité, Rétroactivité, Sérendipité, Sexualité, Simplicité, Sincérité, Solidarité, Temporalité, Touité, Traçabilité, Traductibilité, Univercité, Vanité, Vitalité

Les mots-clés

acte, acte authentique, Administration, âge des archives, Alain Richard, altération, Alzheimer, analyse archivistique, anglicisme, APA, archivabilité, archivage, archivage électronique, archivage légal, archivage managérial, archiver, archives, archives de France, archives historiques, archives intermédiaires, Archives nationales, archives numériques, archives ouvertes, archivistique, arnaque, article 1348 du code civil, Augute Rodin, authenticité, authentique, auto-archivage, autoédition, avant-garde, Azur Technology, blog, boîtes d'archives, boudin, bureaucratie, bureautique, calamité, canular, captcha, caractère vital, certificat, chercheur, chute, citation, classement, cloud computing, CNAM, coffre-fort électronique, complexité, compression, confiance, conformité, connaissance, connecteur, connectibilité, connectivité, conseil d'administration, conservation, consubstantialité, contrat, contrôle fiscal, contrôleur, copie, copié-collé, copié-collé, cordial, cordialement, cordialité, Cour de Cassation, courrier, courrier électronique, coût, CR2PA, crime, critère, CS32, custodialité, cybercriminalité, cyberMinotaure, cyberpréservatif, date, délai de prescription, dématérialisation, démission, départ précipité, dépôt légal, déraciné, déshérité, destruction, dévitalisation, dilatation, diplomatique, diplôme, discernement, discours confus, document, document archivé, document d'archives, document engageant, document nu, document numérique, document probant, documents consubstantiels, documents vitaux, données, données numériques, dossier, dossier solidaire, dossiers médicaux, double, durabilité, durée de conservation, échantillon, écriture,

édité, éditeur, éducation, élasticité, électronasse, éloge, employabilité, énergie, enjeux, énormité, entreprise, Europe, évolutivité, exemplaire, exemplarisation, exemplarité, exercice de style, exploitabilité, extra-légal, FAA, facture, fadette, FAP, faux, faux sincère, fébrilité, fiabilité, fichier, fichier numérique, fidélité, formalité, formation, formule, fourchette, fragilité, fraîcheur de vivre, frilosité, FULBI, garde, Georges Dumézil, gestion de l'information, Giovanni Papini, Google, grain, granularité, Hamlet, Hercule Poirot, héritage, histoire des techniques, homme politique, horodatage, humanité, humilité, hyper-connectivité, identité, identité, illimité, imprimé, imputabilité, inexploitable, infobésité, inforésistibilité, information, informatique légale, inforrhée, input, instruction fiscale, intégrité, intelligibilité, internautes anonymes, interopérabilité, intertextualité, intrusivité, Isabelle Renard, jamais, James Santangelo, Jean-Marc Vittori, jury, kamasutra archival, Karl-Theodor zu Guttenberg, langue française, légalité, liberté, linéarité, lisibilité, liste de courses, logo, loi, loi du 13 mars 2000, Louis XI, machine, mail, mails, manuscrit, matière première secondaire, Maurice Quénet, médiocrité, mémoire, mentions marginales, message, métadonnée, mètre linéaire, Michel Rocard, Michel Tournier, Michèle Alliot-Marie, ministre, minute, modernité, modification, MoReq2010, nativeness, nativité, nativité numérique, navigation, nénuphar, Nicolas Fouquet, normalisation, norme ISO 15489, note, note de bas de page, nudité, numéricité, numérique, numérisation, numérite, OASIS, œuf, œuvre d'art, omelette, original, originalité, Othello, papier, paquets d'information, parole engageante, pérennisation, pérennité, personnes âgées, pièce, plagiat, poids, politesse, politique documentaire, Popo le Chien, pourcentage, procédure, produit recyclé, progrès, progrès, promiscuité, pseudonaute, pseudonyme, publicité, pubobèse, qualification des données, rapidité, rapport, réclame, record, records management, recyclabilité, recyclage, référentiel général d'interopérabilité, registre, représentativité, reproduction, réseau, respect, responsabilité, retention period, rétroactivité, Russie, saint Glinglin, salutations, secrétaire de la main, sécurité, sélection, sérendipité, sexualité, Shane Fitzgerald, signature, signature électronique, signes, simplicité, sincérité, smartphone, SNIF, solidarité, sondage, Sorbonne Nouvelle, source, souris, SPAM, sport, stockage, stockage numérique, substance, Sully, support, tampons, tatouage, téléphone, temporalité, thèse, Thierry Piette-Coudol, ticket de caisse, Tim Collins, tout, toutérature, traçabilité, trace, trace, traductibilité, traduction, tri, tsunami numérique, twitter, université, université de Bayreuth, vanité, vital records, vitalité, vomitopuborium, Wikipédia

Temporalité

Posté le 28 juin 2011

Le temps se raccourcit.

Les mémoires informatiques sont de plus en plus puissantes, et celles des individus de plus en plus plates, étendues mais peu profondes. On observe un phénomène de vases communicants entre les volumes d'informations qui augmentent prodigieusement et le mode de sédimentation de ces informations dans la mémoire des individus ; plus on est abreuvé de données et plus on a de mal à les tamiser, à les capitaliser, à se repérer dans une mémoire collective

L'information se déverse à une telle vitesse qu'elle ruisselle, s'étale, sans avoir le temps de se fixer durablement dans les esprits, comme une pluie d'orage sur une terre asséchée, n'affectant que la surface.

En conséquence, la mémoire qu'on associait autrefois à l'image d'une racine s'apparente aujourd'hui à celle d'un nénuphar :



Ce phénomène induit une nouvelle perception du temps, qui transparaît dans une tournure linguistique de plus en plus répandue dans les médias, du fait des journalistes ou de ceux qu'ils interrogent, significative d'une nouvelle perception du temps : « **On n'a jamais vu ça depuis deux ans !** » ou « **Du jamais vu depuis dix ans !** », à propos de la météo, d'une victoire sportive ou d'un bouchon sur l'autoroute.

Naguère et jadis, on aurait dit : « On n'a jamais vu cela » tout court, ou « ... de mémoire de Bourguignon », ou « ... d'aussi loin qu'il me souvienne ». Ou alors, on aurait dit simplement : « On n'avait pas vu cela depuis dix ans ». La locution « ne... jamais » aurait donc tendance à prendre le sens de « ne... pas ». Pourquoi pas ? La langue évolue, c'est la preuve qu'elle est vivante. Mais justement, c'est là un indice d'évolution de la dimension temporelle de la mémoire. Il semble que le monde numérique, par sa surabondance, sa course à la nouveauté, à une pseudo-actualité, écrase la mémoire humaine, la déracine doucement, et la rend ainsi plus vulnérable car coupée de ses fondations.

Il serait utile de compenser ce glissement, induit par l'environnement technologique, par une démarche volontariste de ré-ancrage de la mémoire dans un passé mieux perçu, mieux discerné, mieux évalué. Cela passe par l'éducation à la critique et à l'archivage raisonné.

Voir la Journée FULBI du 21 janvier 2010 : « Je me souviens... de l'Internet. Traces et mémoires du numérique. », <http://www.fulbi.fr/?q=content/2010>

Intégrité

Posté le 4 juillet 2011

C'est un mot à la mode dans le monde du tout numérique.

Mais ce n'est pas un mot nouveau. Il renvoie au fait qu'à l'instant T+1, un objet (un produit périssable, un bien d'équipement, un document original) est le même qu'à l'instant T, autrement dit qu'il n'a pas été modifié (ajout, suppression ou modification) pendant ce laps de temps 1, ni par une action humaine ni par les effets naturels du temps qui passe, en tout cas qu'il n'a pas été déformé au point d'empêcher son utilisation ou de tromper l'utilisateur sur son essence même.



Par exemple, un fromage est intègre quand une souris vient se nicher dans une anfractuosité créée par le processus de fabrication ; il ne l'est pas si la souris a grignoté la pâte pour faire le trou. Et la souris, même maligne, ne laisse pas les mêmes traces que les bulles de gaz issues de la fermentation. L'altération du fromage peut être détectée (apparences, poids, odeur) ; elle peut et doit surtout être évitée (équipement du local de conservation, pièges anti-rongeurs, vérification régulière).

Autre exemple, un livre de comptes simplement jauni par quelques décennies de grenier, ou maculé de café, a subi une altération de ses composants physiques mais est considéré comme intègre si son contenu est lisible ; il ne l'est plus si une page, de toute évidence non vierge, a été arrachée ou si une inscription ultérieure non explicitée en a modifié le contenu original.

L'intégrité est une qualité, une caractéristique du document, à la fois objective (son physique) et subjective (son exploitabilité). L'intégrité ne va pas de soi : elle exige une prévention et une surveillance : un support sain dans un local sain (*medium sanum in loco sano*) et un contrôle des événements (*facta sunt registranda*). Les règles de sécurité sont capitales : on a plus de chance de se faire cambrioler si on part en vacances en laissant les portes et fenêtres de la maison grand'ouvertes, et le cambriolage, s'il doit y en avoir un, échouera plus facilement si la maison est équipée d'un dispositif de sécurité et en même temps visitée régulièrement par un voisin ou une société de service.

Pour les documents numériques, c'est pareil, juste un peu plus complexe car le numérique est agile (comme la souris) et joue avec les données. L'intégrité tient d'une part au fait que les données (celles qui portent le message) ne sont pas modifiées depuis le moment où le document a été produit, d'autre part au fait que l'on maîtrise le contenant, le format et le support de stockage. **C'est là tout l'enjeu de l'archivage : traçabilité de la non-modification du contenu, traçabilité de la modification du support.**

Archivabilité

Posté le 11 juillet 2011

Les archives d'entreprise me font souvent penser à une omelette.



À une omelette, certes appétissante, mais concoctée à la hâte avec tous les œufs de l'entreprise parce que l'heure du déjeuner approche et que tout le monde semble avoir faim, sans réfléchir, sans se poser la question de savoir si c'était bien une grosse omelette qu'il fallait faire, si ce plat unique convenait à tous les appétits et à tous les convives, en termes de goût mais aussi en termes de digestion, s'il n'aurait pas été opportun de proposer également des œufs sur le plat, ou des œufs à la coque ? Et surtout s'il n'aurait pas été utile de conserver quelques jaunes pour préparer une mayonnaise, ou quelques blancs en vue de meringues ? Bien sûr, on peut se rabattre sur la mayonnaise en tube, mais elle est rarement aussi bonne que la mayonnaise maison. Et pour les meringues, le pâtissier a peut-être déjà fermé sa boutique...

Les couleurs mises à part, nombreux sont les documents dans l'entreprise qui ressemblent à des œufs, faits de deux parties associées et potentiellement dissociables : un document validé et engageant (disons le jaune) entouré de divers documents de travail (ici, le blanc). L'un et les autres sont produits dans le même processus (la ponte si on veut vraiment poursuivre la métaphore) mais n'ont pas la même fonction : le document validé a une valeur de preuve, pendant une durée plus ou moins longue ; le document de travail peut avoir une valeur de preuve mais le plus souvent il n'en a pas ; en revanche, tous ont une valeur informative, pendant une durée plus ou moins longue également.

Pour faciliter l'accès à l'information et le traitement des affaires, il est très commode de regrouper tous les documents à portée de main dans une armoire commune ou sur un serveur bureautique partagé. Les affaires avancent, les documents s'accumulent et se mélangent dans l'armoire ou le serveur, classés au fur et à mesure par les collaborateurs, suivant le plan de classement préétabli, sauf quand on n'a pas le temps, ou qu'on ne trouve pas la bonne case... c'est-à-dire la plupart du temps. Et voilà l'omelette documentaire !

Et quand l'armoire est pleine, que l'omelette est bien baveuse, c'est là qu'on se dit qu'il faudrait quand même archiver les documents engageants et probants, les mettre en sécurité pour prévenir les risques de pertes, et se débarrasser de ce qui est périmé pour faire un peu de place. **C'est bête tout de même de ne pas avoir mis les jaunes de côté...**

Énormité

Posté le 18 juillet 2011

Voici un logo, plutôt joli, élégant même, qui devrait renvoyer une image de compétence (des siècles d'université) et de modernité (renouvellement).

Pour moi, ce logo évoque désormais une hénaurmité, au propre et au figuré, **le symbole d'une bureaucratie empêtrée** (dont Paris 3 n'a pas le monopole, hélas).



Énormité pondérale d'abord. Imaginez qu'on vous demande de témoigner de votre expérience professionnelle à des étudiants : bonne initiative. L'université vous établit un contrat et vous l'envoie par mail : c'est bien. Dans le fichier informatique correspondant (Word), le texte du contrat pèse 30 kilooctets et le logo 2400 (2,4 Mo) : c'est surprenant. À croire que le logo seul compte (c'est vrai qu'il est joli) et que le texte est accessoire...

Certes, le poids du logo n'affecte pas la nature du contrat, mais c'est inutile et c'est surtout ridicule. Après, on gravera des cédéroms à « 95% de matière logo » (on est loin du régime amaigrissant) ou on se plaindra de ce que les serveurs bureautiques de l'université sont engorgés. Faudra-t-il demander des crédits supplémentaires aux finances publiques pour acheter de nouveaux serveurs ?

Énormité comportementale ensuite. Après avoir imprimé et signé le contrat en trois exemplaires, avec la paperasse annexée, et renvoyé tout cela en temps et heure, vous préparez tranquillement votre cours en vous disant que l'indispensable volet administratif de votre intervention est dans les tuyaux – Erreur !

Personne ne vous accuse réception de rien ni ne vous réclame rien mais, trois mois plus tard (la formation est terminée depuis un mois), vous recevez un message naïf vous proposant de signer votre contrat avec en pièce jointe le même fichier de 2,4 Mo avec le logo (non, non, il est vraiment joli).

Et là, vous avez cette fameuse sensation d'avoir déjà vécu cet instant. Vous vous étonnez auprès de votre interlocuteur, pour vous entendre dire que votre contrat a été perdu, parce que « le courrier passe entre les mains de 5, 6 personnes avant qu'il n'arrive dans le service destinataire » *[sic]*. Admirable !

Mais la présidence de l'université est au-dessus de ça. Ça ne l'intéresse pas, ça ne la concerne pas. Elle a tort.

Car c'est bien à la direction de l'établissement de veiller à ce que les agents administratifs aient conscience de ce qu'est un contrat (sinon à quoi sert d'en fabriquer ?) et s'occupent de l'essentiel avant de batifoler avec l'accessoire. Ce serait ça le vrai « nouveau » !

Custodialité

Posté le 25 juillet 2011



Custody : ce mot anglais à racine latine (comme tant d'autres) renvoie dans le domaine des archives à la conservation matérielle, la garde physique des documents, la responsabilité de leur protection. La mise en sécurité des documents d'archives est un aspect majeur du rôle de l'archiviste depuis l'Antiquité ; c'est ainsi que l'on parlait jadis, au plus haut niveau de l'État, de **garde des Archives** comme on parle encore aujourd'hui de garde des Sceaux.

Mais la révolution numérique est là et impose une nouvelle vision des réalités archivistiques.

Les Anglo-Saxons (Américains, Australiens...) ont débattu depuis plus de vingt ans de cette question, formalisant progressivement une doctrine autour d'une *non custodial* ou *post custodial approach* du métier, opposée à une *custodial approach*, (voir par exemple les articles de Franck Upward ou l'excellente étude des archivistes suisses publiée en 2000¹ que tous les étudiants en archivistique et en archivage devraient avoir lu).

Donc, dans l'environnement analogique traditionnel, où le contenu est indissociable du support, l'archiviste (mais aussi le bibliothécaire et le documentaliste) exerce ses compétences sur les documents qu'il détient. Autrement dit, la collecte (l'acquisition) précède ou initie son intervention professionnelle. La tâche d'analyse et de description des objets documentaires va de pair avec la conservation matérielle des supports, laquelle nécessite principalement des moyens logistiques (espaces de stockage, manutention, conditionnement, mobilier spécifique selon les dimensions ou le matériau) et ponctuellement le recours à des techniques et des techniciens spécialisés (désinfection, restauration). La garde physique des archives par l'archiviste est à la fois inévitable et réalisable.

Les technologies numériques permettent, favorisent et appellent deux évolutions majeures :

1. la maintenance du support numérique (incluant la maîtrise du format) devient une tâche complexe qui nécessite des compétences techniques trop poussées pour être exercées directement par le gestionnaire de l'information ;
2. les éléments d'identification et de description des documents à archiver préexistent dans les applications qui produisent les documents, avec l'instabilité propre au numérique ; l'archiviste doit intervenir très en amont, pour piloter la naissance et organiser la vie des objets archivables, sans devoir pour autant les prendre en nourrice ou en pension.

De sorte que, comme le résume l'étude suisse, avec « *la démarche « non-custodial » décentralisée, les archivistes assument de nouvelles tâches fondamentales, et de gardiens du document d'archives, ils deviennent les contrôleurs de gestion d'archives* ».

La *post custodial approach* est donc une nouvelle vision du métier d'archiviste qu'on pourrait qualifier de « post-gardiste », avec une traduction littérale bien peu compréhensible ici, mais qui est surtout « avant-gardiste ».

¹ www.vsa-aas.org/uploads/media/f_strategie_03.pdf

Cordialité

Posté le 1er août 2011

En matière de politesse épistolaire, nous sommes passés en guère plus deux siècles de l'humilité à la cordialité, via la fraternité et la distinction.



Pendant longtemps, dans l'Occident chrétien, tout le monde était officiellement le serviteur de son interlocuteur, à commencer par le pape (*servus servorum Dei*). On terminait donc naturellement ses lettres par « Je suis... » ou « J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur », formule systématique et donc assez démocratique.

La Révolution française marque une rupture : « Salut et fraternité » écrivait Danton, volontaire et expéditif. La France a conservé la fraternité dans les frontons républicains mais pour ce qui est de s'adresser au préfet ou au ministre, la déférence a rapidement repris ses droits. Le profond respect et la considération distinguée se sont imposés, au moins dans la correspondance administrative (bien que l'humble serviteur ait perduré jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle), avec des nuances selon les circonstances comme le montre les ouvrages du préfet Gandouin régulièrement réédités depuis les années 1960.

Un site Internet actuel, qui offre 8000 modèles de lettres, propose toujours des formules soigneusement codifiées selon le titre ou la fonction du destinataire : les « salutations distinguées » sont de mises pour un professeur d'université, un sous-préfet ou un docteur, mais les « cordiales salutations » suffisent pour un responsable de l'assurance maladie ou un professeur des écoles... (subtilités que l'Ancien Régime ignorait).

Depuis une quinzaine d'années, la messagerie électronique fait prendre un tournant radical à la correspondance. Comme on écrit aujourd'hui vingt mails pour un échange qui naguère se contentait de deux courriers papier (mis en forme par une secrétaire), le raccourcissement des formules était inévitable. « Cordialement », adjectif jusque-là peu usité dans les formules de politesse, s'est répandu assez vite, équivalent de l'anglais *sincerely*, avec de petites variantes : « Bien cordialement », « Très cordialement » voire « Cordialités », plus rare mais propre, étymologiquement, à vous stimuler le cœur pour toute la journée, à la manière d'un cordial roboratif. Et c'est vrai qu'on en reprendrait bien un petit verre !

Il est curieux d'observer comment l'outil façonne les mœurs et le rôle que jouent la langue et la culture dans l'affaire, le français réagissant assurément différemment de l'anglais, du russe ou du japonais...

Lisibilité

Posté le 8 août 2011

Il y a ceux qui entreprennent de lire la flopée de mails qui attendait derrière l'écran leur retour de vacances ; ceux qui s'efforcent de lire les archives du XVI^e siècle à la recherche de leurs ancêtres, ceux qui lisent « Z U » etc. sur le tableau que leur présente l'ophtalmologiste, ceux qui lisent dans les pensées, et il existe encore bien d'autres cas de lisibilité ou d'illisibilité.

Qu'est-ce qui différencie quelque chose (un document, et plus généralement un objet d'étude) de lisible de quelque chose d'illisible ?

Un document est lisible a) s'il porte des données, des signes et b) s'il offre la possibilité à un humain de les identifier en les rattachant à un système de signes préétabli dont il a connaissance.



La lisibilité n'est donc pas une propriété absolue mais une qualité relative au lecteur car un document peut être lisible pour celui qui sait reconnaître les signes portés sur l'objet, même déformés, et illisible par celui qui maîtrise mal le système d'écriture utilisé et peinera à déchiffrer le message ; il peut être lisible à l'œil nu ou illisible sans le truchement d'une loupe ou d'une solution d'iodate de potassium et d'acide tartrique. La pierre de Rosette est lisible quand on s'appelle Champollion ou Young (et qu'on fait un effort...) et illisible pour le commun des mortels.

La lisibilité de l'écriture doit être distinguée de l'intelligibilité du message écrit. Un document peut présenter des signes identifiables en référence à un système d'écriture sans que leur suite ait une signification ou sans que le lecteur en comprenne le sens. Le « Z U » est lisible mais ne signifie rien pour un francophone (ce qui n'est pas le cas pour un Allemand ou un Chinois lisant l'alphabet latin). Les lettres ou chiffres d'un captcha n'ont pas d'autre but que d'être lisibles par un internaute, un humain, lequel sait en principe reconnaître un « t » qui penche comme un roseau dans le vent ou un « 2 » zigzaguant comme une image de 2 sur la surface d'une eau troublée (par ce même vent), ce qu'un robot ne saura pas faire.

L'incertitude du monde numérique conduit à poser régulièrement la question « **Pourrons-nous relire nos données dans dix ans ?** ». Bien sûr, la conservation numérique est préoccupante mais si on laisse des feuillets de papier, traités au dioxyde de soufre et écrites avec un stylo feutre de mauvaise qualité, sur le rebord d'une fenêtre ensoleillée et qu'on demande : « Pourrons-nous relire nos documents dans 10 ans ? », la réponse sera du même ordre : probablement non, ou alors avec des outils très sophistiqués et donc coûteux.

La question finalement est sans doute mal posée ; il serait plus perspicace d'en poser deux :

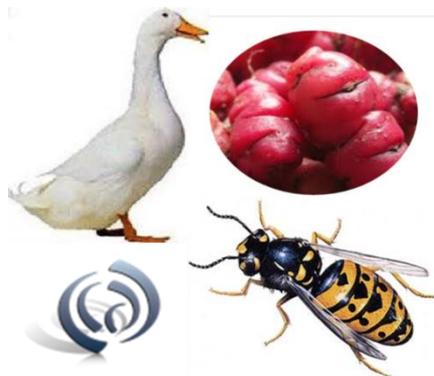
- 1- est-ce que le procédé d'enregistrement (d'écriture) est le plus approprié à nos données compte tenu de leur valeur et des techniques dont nous disposons ?
- 2- sommes-nous prêts à surveiller nos documents dans leur cycle de vie et à les soigner (rafraîchissement, migration) en cas de besoin ?

Intelligibilité

Posté le 16 août 2011

Ce n'est pas parce que vous détenez des données que vous possédez des informations.

La donnée est brute, c'est un ensemble de signes que l'on peut rattacher à un système d'écriture mais qui n'est pas suffisant pour faire passer une information à un utilisateur. La donnée isolée ne parle pas. Ce n'est qu'un morceau d'énoncé, un bout de message qui doit être contextualisé, un indice qui doit être complété pour apprendre quelque chose au lecteur, de préférence la même chose que ce que l'auteur a voulu écrire ou enregistrer.



Les trois lettres OCA désigneront, selon le contexte métier et linguistique, un tubercule péruvien, l'Observatoire de la Côte d'Azur (dont le logo ci-dessus n'est pas forcément très lisible), une oie italienne (*oca*) ou une guêpe russe (*oca* en lettres cyrilliques aussi bien que latins- *prononcez « assa »*).

« 23 » sera, selon les cas, le poids en kilos d'un enfant lors de sa visite médicale, la note sur 40 d'un devoir très moyen, le numéro du département de la Creuse, la température en degrés Celsius dans le jardin (ou en degrés Fahrenheit, mais alors prenez une petite laine) ou encore, dans un document plus personnel, le nom codé de l'actuel archevêque de Paris...

Un groupe de mots organisés conformément aux règles de la syntaxe peut lui-même être inintelligible, ou du moins polysémique. **La phrase « La souris bloque sur la bécane »** évoque-t-elle une petite pépée qui refuse un tour en moto ? Ou l'accessoire informatique qui n'est pas reconnu par l'ordinateur ? Ou la bestiole de laboratoire qui panique dans sa roue métallique ? Évidemment, une image à la place de la phrase éviterait cette ambiguïté (sur la lisibilité et donc l'intelligibilité des photographies, voir le billet d'André Gunthert²).

Toute information écrite qui se respecte exige deux choses :

- **que les données qui la composent soient liées à des listes de valeurs prédéfinies ; et**
- **que ces données soient agencées en référence à un contexte connu et accessible par l'utilisateur.**

Le numérique perturbe les bonnes habitudes, notamment pour les données dites « structurées ». En effet, l'archivage des tables d'une base de données en même temps que les données elles-mêmes, comme élément contextuel, ne va pas toujours de soi, alors qu'il ne viendrait pas à l'esprit d'arracher les en-têtes de colonnes d'un registre pour l'archiver.

² <http://culturevisuelle.org/glab/2010/02/24/comment-lisons-nous-les-photographies/>

Exploitabilité

Posté le 22 août 2011

Une fois qu'on a lu les données et compris l'information, la troisième étape consiste à exploiter l'information pour en tirer des connaissances, un savoir sur quoi se fondera une décision en « connaissance » de cause, ou une action à bon « escient ».

Le suffixe en -able ou -ible souligne la possibilité de faire quelque chose. Il s'applique un objet, une personne, une matière, un terrain qui présente les caractéristiques souhaitées face à une action qui la ou le vise : lisible, constructible, éligible, malléable, téléchargeable...

Mais l'exploitabilité n'est pas liée qu'à l'objet, elle dépend également de l'exploitant, de l'existence des instruments et des conditions nécessaires à l'exploitation. Être éligible veut dire que l'on possède les qualités requises pour pouvoir être élu ; mais qu'est-ce que l'éligibilité s'il n'y a pas d'élection ? Qu'est-ce que l'exploitabilité d'une forêt si l'exploitant n'a pas le permis d'exploiter ?

L'exploitabilité, pour l'information, est d'être localisée et décrite, prête à être transformée, ainsi que le précisent les normes professionnelles, avec deux prérequis : d'abord, que les exploitants aient le droit ou l'autorisation de le faire et qu'ils disposent des « engins » propres à transformer la matière ; ensuite que les informations ne soient ni fausses ni périmées, faute de quoi l'exploitabilité, techniquement possible, serait vaine voire fallacieuse pour l'utilisateur.



On distinguera donc au sein de toute structure quatre grands ensembles d'informations : les informations exploitables et exploitées à juste titre, les informations peut-être intéressantes mais malheureusement inexploitable, les informations sans intérêt mais quand même décrites et localisées, et les informations inexploitable et sans intérêt, avec des flux subtils entre les zones, très intéressants à observer.

Ne serait-il pas raisonnable de supprimer les informations inexploitées et inexploitable ?

Sûrement, mais on le fait rarement, pour deux raisons :

1. au plan financier, la destruction raisonnée est une forme d'exploitation des informations qui suppose qu'elles soient identifiées ; le serpent se mord la queue ; car si produire de l'information inutile coûte presque autant que d'en produire de la bonne, détruire les informations périmées au sein d'un ensemble non géré (non localisé, non décrit, non qualifié) revient à prendre le risque de jeter le bébé, caché derrière les bulles de savon, avec l'eau du bain ; or, qualifier l'information numérique *a posteriori*, autrement dit trier des amas de fichiers désorganisés, coûte en moyenne dix fois plus cher que de les stocker dix ans de plus ;
2. au plan affectif, on se dit qu'on aura peut-être besoin de ces informations demain. Il y a de grandes chances que non et de toutes petites chances que oui. Alors, dans le doute, on les entasse dans des bric-à-brac numériques, comme d'autres entassent clous, bouts de ficelles, vaisselle cassée et colifichets en tous genres.

Il y a au moins un avantage manifeste à l'affaire : on pourra bientôt organiser en fin de semaine des « vide-serveurs » : un « DSCN6449.jpg » à 20 centimes, une série de documents en Word 95 à 2,50 euros, etc.

Linéarité

Posté le 29 août 2011



La linéarité qualifie un processus qui se déroule de manière séquentielle, d'un point A à un point B : on parle de la linéarité de la lecture (que les liens hypertextes auraient mis à mal, mais ceci est une autre histoire), de la linéarité de la langue (celle que l'on parle) ou de la linéarité en physique et en mathématiques.

La linéarité renvoie à une unité de mesure de la longueur de ce qui est disposé en ligne, par opposition à la mesure de la surface, du volume ou du poids. On parlera donc, du moins là où le système métrique prévaut, de mètres linéaires, par opposition aux mètres carrés ou cubes et aux quintaux.

Le mètre linéaire sert à évaluer d'une part des objets souples que l'on déroule comme du tissu, du ruban ou du boudin ; d'autre part des objets conditionnés que l'on stocke sur des étagères : petits pois, livres, médicaments... L'abréviation du mètre linéaire est « ml », à ne pas confondre avec le millilitre ; il est vrai que la concurrence règne féroce dans le monde des sigles mais leur développement va souvent de soi (en matière de boudin, le millilitre ne permettrait même pas de se faire une idée du goût !).

Pour des raisons logistiques évidentes, les archives papier se mesurent elles aussi en mètres et en kilomètres, correspondant à la longueur de rayonnages qu'il faut pour les stocker correctement. avec des équivalences standard dans les autres unités de mesure (1 m³ vaut 10 ml, 1 kilomètre nécessite une surface de 170 m² ou 80 m² si le rayonnage est mobile, etc.

« Une boîte d'archives... Qu'y a-t-il à l'intérieur d'une boîte d'archives ? » aurait fredonné Charles Trenet. Ces archives, que sont-elles ? Que disent-elles ? Que tracent-elles ? Quelle est leur représentativité ? Quelle est leur valeur ? Un passage du **rapport « Quel avenir des Archives de France ? »** présenté au Premier ministre en mars dernier par Maurice Quénet, Conseiller d'État en service extraordinaire, laisser à penser. Page 26, consacrée à la collecte des archives des cabinets ministériels par les Archives nationales, l'auteur fait remarquer qu'elle est très inégale et que nous n'avons « aucune exhaustivité de la mémoire des différents gouvernements » et précise « 20,8 mètres linéaires collectés pour le cabinet d'Alain Richard, 70 ml collectés pour celui de Michèle Alliot-Marie, les deux versements couvrant chacun une période de cinq ans ». **Ce qui nous fait une moyenne annuelle de 18,16 mètres linéaires par ministre de la Défense. Mais quel est la mesure de référence ?**

Cette inflation de 333 % entre deux cabinets a-t-elle du sens ? Faut-il tenir compte de coefficients de genre (un ministre femme susciterait plus de papier) ou de support (écriture serrée sur papier fin et impression modérée de mails pour Richard, rédaction et impression allègre avec abus de chemises et sous-chemises pour Alliot-Marie) ?

Le critère logistique, le mètre linéaire, est-il le seul possible pour apprécier la mémoire de la France ? Peut-on imaginer la scène suivante un de ces jours au comptoir des Archives nationales : « Bonjour Madame, je voudrais 18 mètres de Jack Lang, s'il vous plaît », ou encore : « Je m'intéresse beaucoup à Jean-Pierre Raffarin, vous en avez combien de mètres ? ».

Au fait, vous préférez le boudin aux pommes ou le boudin aux oignons ?

Édité

Posté le 5 septembre 2011



« - Eh ! dites, Edith ! Avez-vous édité votre profil ?

– Euh...

– Have you mis à jour your CV ?

Édité a ici le sens français et informatique de « modifier », a priori éloigné du sens classique du métier d'éditeur. L'éditeur définit la ligne éditoriale (des orientations de contenu, de forme et de public), choisit des textes et des auteurs, travaille puis finalise les manuscrits, fabrique et commercialise ses produits que sont ses livres. L'éditeur « papier » est un médiateur puisque c'est lui qui donne accès aux contenus, mais c'est aussi souvent (enfin, parfois) un véritable créateur par les choix qu'il exprime.

Avec les outils aujourd'hui disponibles, l'internaute, utilisateur-auteur, modifie à loisir, sans l'intervention d'un tiers, ses propres contenus ou ceux qui sont proposés à la communauté sur les nombreux wikis, à commencer par Wikipédia. On y gagne certes en interactivité, mais on risque d'y perdre en ligne éditoriale, les articles étant tiraillés entre les ajouts et modifications de divers contributeurs aux connaissances inégales, aux visions hétérogènes et aux styles différents. La portée du discours peut s'en trouver altérée.

L'offre publique en matière d'accès à la connaissance semble avoir pris deux voies parallèles : d'un côté les encyclopédies collaboratives qui font des *synthèses* mais ne proposent pas vraiment l'expression de *thèses* (théories), de l'autre les « Archives ouvertes » (anglicisme) où les auteurs font « l'auto-archivage » (quel mot affreux !) de leurs articles successifs (l'air du temps universitaire est à la quantité, il faut publier !).

Ne pourrait-on concilier les deux, ou envisager une troisième voie ? Le chercheur, au lieu (ou en plus) d'égrener ses idées dans une suite d'articles ou d'accumuler les publications sans prendre le temps de la synthèse globale, pourrait mettre à jour, réécrire, rééditer son discours, au fur et à mesure de l'avancée de ses recherches dans un document unique, comme on entretient une plante qui donne chaque saison de nouvelles feuilles. L'auteur y gagnerait sans doute en appropriation de son propre savoir, et le lecteur y gagnerait en temps de découverte d'un auteur, en évitant de s'appesantir sur des éléments caducs.

Si le professeur Georges Dumézil (1898-1986), inventeur de la trifonctionnalité, était encore parmi nous, il saisirait sans doute cette possibilité que nous offre la technologie : à Didier Eribon qui lui faisait remarquer que, finalement il réélaborait sans cesse des livres déjà publiés, Dumézil répondait : *Ce sont les mêmes « lieux géométriques » que j'étudie. Simplement, ils font des petits. [...] ; mon travail a tâché d'être un progrès continu et dans nos recherches, même si elle porte sur une autre chose, chaque découverte colore différemment ce qui avait été établi précédemment*, reconnaissant que l'idéal serait de pouvoir réécrire ses livres après chaque découverte.

Se poserait alors à poser la vraie question de l'archivage : comment garder la trace du cheminement du chercheur ? Faut-il conserver toutes les versions et modifications du texte de référence, à la façon d'un logiciel bureautique qui ne fait pas la différence entre la correction d'une faute de frappe et une correction de fond ? Faut-il demander au chercheur de définir ce qu'il veut garder et pourquoi ? Peut-on définir des règles pour le faire à sa place ? Question déjà soulevée par Bertrand Müller au sujet de la production des revues³.

³ <http://archishs.hypotheses.org/tag/archives-des-revues>

Infobésité

Posté le 12 septembre 2011

Sommes nous réellement menacés d'infobésité ?

Infobésité est un mot-valise, forgé en 1995, pour traduire l'anglais *information overload*, expression remontant aux années 1970 ; on dit aussi sur-information ou surcharge d'information, expressions plus molles mais aussi plus exactes. Le sujet ingère une quantité excessive d'informations qu'il ne parvient pas à digérer, faisant alors de la rétention d'information (au sens médical du terme), au détriment de son agilité intellectuelle et de son confort documentaire. Or, dans cette société de l'information, de la consommation et autres sommations numériques, est environné, entouré, surplombé de trop de données pour pouvoir les ingérer correctement.



Il serait donc plus précis de distinguer et d'analyser séparément les deux concepts sous-jacents :

1. **l'inforrhée** : il pleut des informations comme vache qui pisse, le ruissellement provoquant des torrents et des inondations ; l'inforrhée galope ; le dérèglement du climat informationnel provoque le tsunami numérique ;
2. **l'inforésistibilité** : on subit la pluie de plein fouet et, soit on se laisse transpercer jusqu'à l'os, soit on se protège de l'humidité grandissante grâce à un auvent (naturel ou fabriqué), un parapluie (divers modèles en magasin), un vêtement de pluie voire un onguent approprié, sans parler des pompes, de l'écope, du sèche-cheveux, etc.

L'humain oscille toujours entre le désir d'avoir toujours plus (peur de manquer, de rater quelque chose) et la volonté de rester maître de ses mouvements et de ses pensées. La relation entre l'individu, l'information sollicitée ou non, et les outils qui permettent de la gérer, de l'ingérer ou de l'éliminer reste à peu près la même quelle que soit la masse d'informations ; c'est une question d'acclimatation et d'organisation. Et de volonté... Sur le plan collectif comme sur le plan individuel.

Les solutions sont multiples, depuis des principes d'hygiène minimale, tels que le stoppage des flux superflus et la vidange des trop pleins de demi-infos, jusqu'aux outils de tri et de classement automatique (mais résolvent-ils vraiment la question ?), en passant par la diététique informationnelle, le RMI ou Refus Méthodique d'Information de Pascal Frion, la suppression des messageries électroniques comme le proposait Thierry Breton, président d'Atos, il y a six mois (illusoire si c'est pour déplacer le problème vers un autre outil) voire des remèdes plus radicaux comme celui de taxer l'expéditeur les mails (ça, c'est intéressant)...

L'infobésité proprement dite est finalement un phénomène très relatif. Tout est relatif, comme disait Einstein. Au fait, Frank ou Albert ? Blague de potache, sauf que dans le contexte, ici, on voit bien le risque : un Frankenstein d'informations qui vous enserre inexorablement dans ses griffes mortifères, qui vous étouffe par ses exhalaisons fétides, qui vous injecte son venin par tous les pores de la peau...

Mais on n'est pas obligé de se faire du cinéma. Désolée Frank, merci Albert !

Touité

Posté le 19 septembre 2011

Twitter est une mode, un formidable outil de communication et une invitation à l'exercice de style.

Rien de plus facile que de touiter : on ouvre un compte en un clic et l'on devient « touिताuteur » en envoyant des touits (ne pas confondre avec les oiseaux) à ses *followers* ou simple « péritouíteur ».

Les phrases circulent et tourbillonnent, s'égaient et égaient d'un même clic, puis vont généralement s'échouer dans les e-profondeurs de la superficialité ou fécondent une idée, un lien, un rebond. L'objectif de Twitter généralement mis en avant est « d'augmenter le trafic », d'alerter en temps réel et, pourquoi pas, de communiquer.

Le plus intéressant dans l'histoire est la règle des 140 caractères maximum que doit contenir le touit car cette contrainte peut obliger à condenser son discours ; tout dépend de ce que l'on touite. Or on touite toutes sortes de choses.

« Ce matin, j'ai 39 de fièvre et une démangeaison dans la fesse droite » tient aisément dans le cadre imposé ; c'est une information factuelle, simple et brève, qui peut dans certains cas présenter un intérêt certain : Louis XIV s'adressant à ses courtisans, des médecins statisticiens prenant le pouls de leur réseau, etc.). **Résumer une pièce de théâtre en 140 caractères est en revanche un véritable exercice de style. Hamlet nous fournit un bon exemple de touitération.**



En 2009 paraît *Le petit guide de Twitter (The Little Book Of Twitter)* de Tim Collins, résumé de la littérature classique à raison de 140 caractères le livre (voir l'article de Kate Jackson, journaliste au Sun). Hamlet y est ainsi twisté : « La mère d'un type danois épouse le frère du père assassiné. Il voit le fantôme de son père. Tout le monde meurt. Échec. » (*Danish guy's mum marries his murdered father's brother. He sees his dad's ghost. Everyone dies. Fail*).

De ce point de vue, le touit est un art, et l'art, contrairement à l'outil, n'a pas d'âge. Ainsi, il y a quatre-vingts ans, l'écrivain italien Giovanni Papini (1881-1956) s'exerçait au touit sans le savoir. En 1931, dans les premières pages de *Gog*, il donne un époustouflant résumé des chefs d'œuvre de la littérature, et notamment, pour Hamlet : « Un lâche qui, pour venger son père assassiné, fait mourir une jeune fille qui l'aime et divers autres personnages ». Le chef-d'œuvre de Shakespeare, l'époque et la personnalité des commentateurs expliquent sans difficulté l'écart substantiel entre ces deux condensés d'Hamlet. Mais on en redemande !

Toutefois, contrairement à Tim Collins, Papini ne donne pas les titres originaux ni les auteurs de sa bibliothèque universelle, laissant au lecteur le soin de deviner... On y trouve : « Des hordes, dites héroïques, de gens qui s'étripent, dix ans de suite, sous les murs d'une bourgade, à cause d'une vieille femme séduite » (137 caractères) ou encore « **Un fou sec et un fou gras qui s'en vont par le monde à la recherche de coups de bâton** » (85 caractères seulement !), etc. Vous voyez ?

Numérité

Posté le 19 septembre 2011

La « numérité » désigne la nature des documents nativement numériques, c'est-à-dire conçus et validés par des systèmes informatiques, par opposition à la nature des documents numérisés, c'est-à-dire conçus bien souvent à l'aide de la technologie, mais validés sous forme papier, avant d'être numérisés, autrement dit scannés. Le concept de numérité vise donc principalement les documents dits bureautiques (courriers, rapports, comptes rendus...) pour lesquels le passage du papier au tout numérique prend son temps, même après la reconnaissance juridique de l'écrit électronique en 2000.

Le mot, nous disent **les Infostratèges**, été forgé par Marie-Anne Chabin. Numérité est plus explicite que « numéricité », ambigu à cause de sa signification mathématique ou proprement informatique.

Une constante dans l'histoire des techniques et des technologies est que leur plein usage passe par une période d'adaptation, le progrès étant généralement d'ordre culturel plus que d'apprentissage de la technique.

La technologie numérique native n'échappe pas à la règle et l'observation des pratiques met en évidence une analogie curieuse entre l'appropriation du numérique natif dans les bureaux et l'introduction de la fourchette en Occident au début du XIV^e siècle.



1. **Un banquet à la cour du roi de France à la fin du XIV^e siècle** : le premier exemplaire de cet instrument métallique à dents destiné à piquer la nourriture pour éviter d'y mettre la main (température, aspect pratique) est arrivé en France en 1315 avec la reine Clémence de Hongrie mais son usage se diffuse très lentement et l'habitude de manger avec « la fourchette du père Adam » perdure ; la phase intermédiaire correspond à la scène où un convive, fort de posséder et de savoir se servir de sa fourchette, désireux d'épater l'assistance, tend l'instrument au-dessus du plat, harponne un morceau de viande, le rapatrie au-dessus de son assiette, fait une pause pour laisser à son entourage le temps d'apprécier son geste et, satisfait, oubliant la fourchette (chassez le naturel...), saisit le morceau de viande à pleines mains, pour le découper à pleines dents !
2. **Des bureaux de travail et un secrétariat au début du XXI^e siècle** : le courrier papier entrant et sortant se raréfie au fur et à mesure de l'implantation des outils numériques : ordinateurs équipés de logiciels sophistiqués pour la production des documents, messagerie électronique par laquelle transite l'essentiel de l'information échangée, Intranet, mais aussi outils de sauvegarde, de gestion électronique de document et d'archivage. Cependant, les habitudes de manipulation du papier s'accrochent et s'immiscent dans la moindre faille. Les mails arrivent, sous forme électronique, mais on les imprime souvent (ce ne serait pas nécessaire mais on ne sait jamais...) ; le papier est là et s'impose au détriment du fichier numérique laissé à son triste sort. Ah ! tous ces dossiers papier qui nous encombrant et qu'il faut « archiver »... Mais, fi du papier ! Aujourd'hui, on est moderne, on archive électroniquement, c'est si simple : on prend les mails imprimés et... on les scanne... avec autant de conscience que le seigneur pique la viande avec sa fourchette puis abandonne son bel outil au milieu de son geste.

La phase d'adaptation à la numérité est incontournable mais on pourrait la raccourcir, en sensibilisant davantage les collaborateurs à la notion de cycle de vie des documents numériques natifs, et en exigeant des outils plus efficaces pour l'archivage électronique (dans des « fourchettes » de prix attractives, bien sûr !).

Rétroactivité

Posté le 3 octobre 2011

La loi n'est pas rétroactive, d'accord. C'est écrit dans le Code civil. Encore faut-il bien distinguer ce sur quoi porte la loi, et ne pas confondre un fait, qui est daté, et l'état d'une chose, qui perdure et peut donc rester d'actualité.

Imaginons une loi de 2010 qui stipule que voler un œuf est passible d'emprisonnement (un œuf de Fabergé, pas un œuf de caille !) et que la détention d'œufs dont la provenance n'est pas clairement établie vous expose à une forte amende. Si vous avez volé un œuf en 2009 (non répréhensible à l'époque), vous ne risquez rien car la loi n'est pas rétroactive mais si en 2011 vous détenez des œufs de provenance douteuse, vous seriez sans doute bien inspiré de vous en débarrasser.

L'âge des archives n'est pas un fait mais un état qui évolue chaque jour ; les dispositions réglementaires relatives à la durée de conservation des documents (à distinguer du délai de prescription des faits) visent donc tous les documents qui existent à la date de ladite réglementation. Comment justifier de ne les appliquer qu'aux documents créés après la nouvelle réglementation ?

Les dossiers médicaux fournissent un bon exemple de ce cas de figure. Un règlement de 1968 fixait des durées de conservation variées selon les types de document, en résumé : conservation de 70 ans pour les dossiers médicaux relatifs à des maladies graves et de 20 ans pour les dossiers médicaux relatifs à des maladies bénignes. Mais, au XXI^e siècle, qui ose affirmer que telle maladie est bénigne ou grave ? À la faveur des questions de responsabilité posées par l'hébergement chez des tiers de données médicales (merci au passage au numérique quand il dope la réglementation !), **un décret de janvier 2006**, modifiant le code de la santé publique, fixe de nouvelles durées de conservation pour les « données médicales hébergées » : les dossiers médicaux sont conservés pendant 20 ans à compter du dernier passage du patient dans l'établissement hospitalier, avec des variantes pour les cas particuliers (mineur, décès...). Le texte vise en fait tous dossiers médicaux (papier et numériques), conformément à la définition légale des archives qui transcende le support. Il est précisé que ces nouvelles durées ne seront applicables qu'un an après la publication du décret, soit à partir de janvier 2007.

La question de la rétroactivité de ces dispositions a été posée à l'époque dans des forums par des responsables d'archives (des centaines de kilomètres linéaires de dossiers médicaux papier, des téraoctets de données et d'images médicales à la clé...) mais les réponses qui y ont été faites restent assez floues, suggérant que la question est mal formulée. L'instruction interministérielle d'application du décret (août 2007), est très claire, sauf sur ce point... : les dispositions sont applicables à tous les dossiers médicaux « y compris ceux ouverts avant cette date ». Les dossiers médicaux fermés *avant* cette date (des millions) ont forcément été ouverts *encore avant...*, mais le flou de la formulation entretient un doute inutile. La revue de ce qui est accessible sur Internet à ce sujet laisse dubitatif sur la compréhension et l'application de ce décret cinq ans après sa parution.

Retour aux œufs. Si la loi dit le 1^{er} octobre 2011 : « les œufs (de poule, d'autruche...) de plus de trois mois doivent être détruits car ils sont pourris, cela s'applique aux œufs pondus le 30 juin 2011 mais aussi à tous les œufs pondus avant cette date, et ce depuis... Cela dit, si vous êtes Chinois, cuisinier ou gastronome, vous connaissez la saveur des œufs de mille ans et vous pouvez faire une exception !



Traductibilité

Posté le 10 octobre 2011

La question de la traduction trouve son origine dans la destruction de la tour de Babel. Au cours de l'histoire, des langues meurent, des dialectes se créent ; le besoin de traduire est permanent. **Mais peut-on vraiment tout traduire ?**

À cette question, des chercheurs roumains, citant Rada Iveković répondent positivement : « **Entre deux termes, deux langues, deux cultures, il y a toujours la possibilité d'une traduction relativement réussie, insuffisante, mais donnant à espérer mieux car entrouvrant la porte d'un sens. La traduction n'est qu'une ouverture de sens, jamais une promesse d'exhaustivité.** ».

La traduction est aussi une posture. Que veut le traducteur ? Traduire pour traduire ou donner à comprendre le sens, transmettre la valeur d'un texte au lecteur ?

Quant à la traduction spécifique des mots, plusieurs cas de figure se présentent :

- le concept ou l'objet n'existe pas pour les locuteurs de la langue d'arrivée : wapiti, ou taïga ;
- les autorités linguistiques tentent d'imposer un mot ou une expression « nationale » ;
- le mot existe en français mais est trop polysémique et le mot étranger est alors plus précis, exemple : *disclaimer* pour « avertissement en bas d'un mail » ;
- plusieurs mots existent en français, correspondant à divers contextes ou à divers regards, mais par snobisme ou complexe (infériorité ou supériorité ?), on en préfère importer le mot étranger ou inventer une expression de toute pièce...

La traduction de l'anglais *record* (d'origine latine) est un cas intéressant.

Un dessin valant mieux qu'un grand discours, laissons parler l'excellente illustration du très pédagogue Jon Garde, rédacteur de la norme d'archivage électronique MoReq2010.



*One of these is probably not a record...
the other may be?*

MoReq2010 (figure 1e p 20).

On voit bien l'opposition entre la liste de courses et le ticket de caisse.

A gauche, un document personnel, sans auteur ni date. A droite, un document probant, issu d'une machine, comportant l'identification du magasin, la date, le descriptif des produits et le montant de l'achat.

Le ticket est la trace d'une transaction qui engage la responsabilité du magasin, enregistrée et archivée par l'entreprise et preuve de l'achat pour le client, commencement de preuve par écrit en cas de réclamation, rôle que la liste de courses ne peut pas jouer.

Exceptionnellement, les empreintes digitales, la comparaison avec d'autres listes de courses de la même victime, etc. permettront à un enquêteur d'alimenter son dossier ou à un juge de se faire une opinion.

Il existe plusieurs traductions en français de « record », correctes et explicites : document d'archives, document à conserver, document à archiver, document engageant, document probant... Mais il y a ceux qui aiment à dire qu'ils s'occupent de records (ça fait « sport » sans doute). D'autres encore, dont l'AFNOR ont jeté leur dévolu sur le saugrenu « document d'activité » qui ignore manifestement le sens majeur du mot *record*, à savoir la valeur de traçabilité et l'action d'archivage liée à ce statut de trace.

C'est comme si le traducteur de *We all live in a yellow submarine*, au motif qu'il a le mal de mer dans les sous-marins, tournait la question en disant « Nous vivons tous dans un moyen de transport jaune ».

Un Français non anglophone pensera naturellement à une voiture de La Poste et conclura que les Beatles sont des garçons bizarres !

Nudité

Posté le 17 octobre 2011

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la vraie-fausse nudité du document numérique sans jamais oser le demander...

Lors d'un stage organisé par les Archives nationales il y a près d'une décennie, une jeune femme, conservateur de musée, faisait cette réflexion dépitée : avec les outils bureautiques, le document qui apparaît à l'écran a perdu tous les éléments visuels qui accompagnaient naguère le document : signature manuscrite avec ses courbes et ses hastes, tampons dateurs des services récepteurs, visas des supérieurs hiérarchiques agrémentés d'instructions plus ou moins sèches, annotations de gestion... Bref, **avec le numérique on a affaire à un document nu, un document qui ne parle pas.**

Que deviennent dans l'environnement numérique tous ces signes de validation, ces mentions marginales, ces éléments additionnels qui participent d'abord de la valeur de preuve attachée à un acte et, plus tard, de l'attrait visuel de l'archive historique telle qu'on la présente dans une exposition (on rejoint là le goût de l'archive d'Arlette Farge) ?

Deux questions : le document numérique natif est-il vraiment nu ? A-t-il besoin d'être habillé ?

La nudité peut « revêtir » plusieurs significations. Elle est relative au contexte et à la personnalité de l'individu : passe-t-on ses vacances sur une plage naturiste ? Est-on chez soi ou dans un espace public ? Fait-il 35° C ou -10° C ? Que disent les convenances ici ?

Pareillement, les formes d'habillage du document vont, selon les choix et les circonstances, des ratures sur un brouillon de compte rendu à l'enregistrement de la minute notariale d'un acte, en passant par les commentaires sur un rapport, et tout ce que les systèmes enregistrent chronologiquement dans la coulisse dès que l'utilisateur se connecte ou ouvre un fichier...

On doit donc se demander pour tout document numérique s'il s'agit d'un document de travail ou d'un document contractuel, s'il est émis ou reçu, s'il est destiné à être conservé longtemps ou non, etc., et choisir les apprêts et les accessoires correspondant à l'objectif et aux usages.



Les technologies numériques n'ont pas été inventées pour imiter les pratiques d'écriture du papier (voir le billet Numérité). Elles ont leurs propres modalités.

L'image numérique d'une signature manuscrite insérée dans un texte Word n'est, hélas, qu'un pauvre cache-sexe : elle ne prouve pas grand-chose (il est si facile d'insérer une signature dans une image de contrat !).

En revanche, un document numérique, associé à l'empreinte mathématique de la signature électronique, au certificat afférent et aux données d'horodatage peut paraître nu à l'écran mais est en réalité richement vêtu.

Avec le numérique, on perd certes en visibilité immédiate, mais on gagne en traçabilité. Il n'est pas sûr qu'on perde au change. Au contraire, les documents numériques auraient plutôt tendance à rajouter des épaisseurs inutiles voire indiscretes et dangereuses... Quant aux apparences et à l'attrait visuel du document numérique historique, faisons un peu confiance aux inventeurs et aux éditeurs pour développer de nouveaux outils de consultation.

Pour résumer la comparaison vestimentaire, **on pourrait dire qu'un document numérique probant est comparable à un mannequin nu sous un vison virtuel**, invisible à l'œil nu (lui aussi...). Alors, chaussez vite vos e-lunettes pour voir tout ce que vous voulez voir !!!

Authenticité

Posté le 24 octobre 2011

L'authenticité est une caractéristique que partagent : une montre Cartier de 1910, le journal où Louis XVI a écrit « Rien » au soir de la prise de la Bastille, un coupon de toile de Jouy.

Ces trois objets impressionnent le spectateur ou suscitent son admiration, non par ce qu'ils disent ou par ce à quoi ils servent, mais par ce qu'ils sont. La beauté plastique peut s'ajouter à l'authenticité mais ne se situe pas sur le même plan.

L'authenticité, pour les documents, est définie au niveau international (norme ISO15489) comme la propriété d'un document « qui peut prouver qu'il est ce qu'il prétend être, qu'il a été créé ou envoyé par la personne qui prétend l'avoir créé ou envoyé, et qu'il a été créé ou envoyé à la date prétendue ».

L'authenticité est une et indivisible, comme la vérité. L'authenticité s'oppose à la non-authenticité qui connaît, elle, divers degrés, depuis la forgerie complète (les faux carnets d'Hitler en 1983) jusqu'à l'absence ou la présence d'un indice qui suffit à introduire le doute. C'est le cas de bon nombre d'objets de brocante et de bon nombre de documents d'archives.

Le droit français présente deux particularités en matière d'authenticité. D'une part, le concept d'authenticité des documents est restreint à l'acte authentique, passé devant un officier public (notaire ou huissier) dont la fonction est de garantir l'identité du ou des auteurs, le lieu et la date de l'acte. Pourtant, un testament peut présenter des critères d'authenticité même s'il n'est pas passé par devant notaire ; la différence est que l'authenticité sera plus difficile à établir...

D'autre part, l'article 1316 du code civil qui reconnaît la validité de l'écrit électronique au même titre que l'écrit papier insiste sur l'identification de la personne dont émane l'écrit mais pas assez sur la formalisation de la date du document. Ainsi que le souligne l'arrêt de la Cour de Cassation du 4 décembre 2008 dans l'affaire CPAM de la Marne contre société Continent, il ne suffit pas, pour qu'un document numérique soit recevable, d'établir l'identité de son auteur, il faut aussi qu'il ait été horodaté, avant d'être conservé dans des conditions propres à en maintenir l'intégrité.

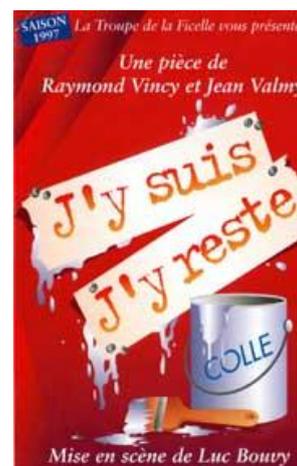
L'authenticité est une qualité native. Elle ne s'acquiert pas. Peut-on imaginer un faux que l'on rendrait authentique au moyen d'une opération de chirurgie esthétique ? C'est un non sens. Le seul résultat possible est un faux, un très beau faux sans doute, mais un faux encore plus faux.

En revanche, les éléments d'identification de l'auteur et de date peuvent se déliter ou disparaître au bout d'un certain laps de temps. C'est toute la question de la conservation intègre, question traditionnelle pour les archives mais qui a pris une acuité toute particulière avec l'archivage électronique, du fait de la fragilité du support numérique.

Les outils d'archivage électronique mettent en avant des garanties d'intégrité des documents. C'est bien. **Mais qu'est-ce que l'intégrité sans l'authenticité ?** À quoi bon investir dans une solution technique sophistiquée si on y met des documents dont on ne contrôle pas en amont la qualité formelle ou qui ne sont que des copies de travail sans pertinence pour l'archivage ?

Le coffre-fort électronique qui rend authentique un document qui ne l'est pas à l'origine est à ranger dans la même catégorie que la pierre philosophale ou le filtre d'amour.

C'est pourquoi, si les concepts avaient une devise, celle de l'authenticité serait : « J'y suis, j'y reste », pour reprendre le titre de la célèbre pièce de Raymond Vincy et Jean Valmy qui a égayé des décennies de programmation théâtrale.



Sincérité

Posté le 31 octobre 2011

Il est des documents qui ne sont pas objectivement authentiques, bien que datés et pleinement assumés par l'auteur prétendu. C'est **ce qu'on appelle en diplomatie les « faux sincères »**.



On attribue au roi Louis XI l'institution, ou du moins l'officialisation, du « secrétaire de la main », un homme de confiance (dans le « secret » du roi) qui non seulement rédige mais surtout signe les actes royaux à la place du roi, en imitant sa signature. Le procédé est commode : l'auteur théorique est peu enclin aux tâches administratives, la délégation en bonne et due forme n'est pas admise eu égard au destinataire, etc. Au plus haut sommet de l'État, l'usage pourrait paraître dangereux mais finalement le risque est limité dans la mesure où le signataire officiel reconnaît la signature qui en réalité n'est pas de lui, sauf si le secrétaire de la main outrepassa la volonté de son mandataire.

Il était une fois (souvenir de stage étudiant) un ministre de Valéry Giscard d'Estaing qui avait chaque soir une grosse pile de parapheurs à signer. Ayant trouvé l'homme *ad hoc*, il le nomma officieusement secrétaire de sa main, ce qui lui permettait de quitter son bureau de ministre plus tôt le soir, pour s'adonner à des activités plus ludiques... Jusqu'au jour où le secrétaire de la main tomba malade, obligeant le ministre à le remplacer. Par malchance, un fonctionnaire avisé du Conseil d'État remarqua la différence de signature et rejeta le courrier comme faux... Ce ne fut pas une affaire d'État et le ministre, un peu piteux sans doute, arrangea rapidement les choses.

Quand les journalistes accusent un ministre de ne pas se rappeler avoir signé un courrier de forme (distinction honorifique ou autre), peut-être celui-ci a-t-il de bonnes raisons de ne pas se le rappeler... Pour les courriers administratifs, l'évolution technologique des dernières décennies a conduit à utiliser le tampon encreur reproduisant la signature manuscrite, surmonté d'un autre tampon officiel (les tampons, ça ne fait jamais de mal !). Les administrés aiment se convaincre qu'un personnage important leur a écrit en personne : « Vous vous rendez compte, c'est le directeur général lui-même qui m'a répondu ! ».

Avec la signature numérique, le procédé reste le même : il suffit de donner sa clé ou son code d'identification à qui on veut faire passer pour soi. Il n'y a même plus besoin de procuration en bonne et due forme ! En dépit du discours officiel d'égalité des supports devant la loi, force est de constater le décalage entre les pratiques de la signature papier et celle de la signature électronique. Exemple : vos parents sont âgés et vous les assistez dans la tenue de leur compte bancaire, cas de figure banal.

Comment faire ?

- Pour signer un chèque, il faut une procuration établie dans les bureaux de la banque (s'arranger pour que ça se passe avant que l'intéressé(e) ne se casse le col du fémur...).
- Imiter la signature fait prendre le risque d'un rejet du chèque (même si vous êtes ministre...).
- Suggérez à vos parents de demander leurs codes Internet à la banque (même s'ils n'ont pas d'ordinateur, pas besoin de fournir d'adresse IP) et de vous les confier (la confiance est un préalable bien sûr). Vous pouvez en trois clics faire un virement, sans aucune autre formalité.

Vive le numérique !

Le faux-sincère est un sport plus pratiqué qu'on ne croit. Et vous, vous êtes débutant, confirmé ou simple spectateur ?

Originalité

Posté le 7 novembre 2011

« **L'original est mort, vive la trace numérique** » déclarait **Isabelle Renard dès 2003**. La formule illustre on ne peut mieux combien les technologies numériques perturbent la notion d'originalité tout en maintenant l'essence.

L'originalité a souvent partie liée avec l'authenticité mais sa spécificité est différente. Alors que l'authenticité insiste sur la véracité, l'originalité s'intéresse à la naissance, au processus de création.

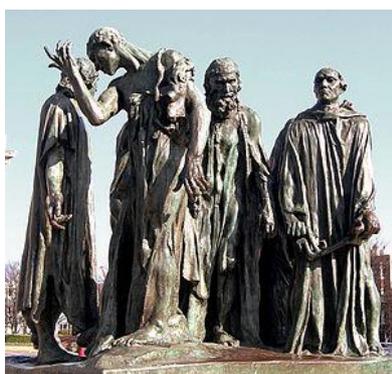
Le document ou l'objet original s'oppose aux copies qui peuvent en être faites après sa création. Il y a là **une notion d'unicité de l'original, par opposition à la multiplicité potentielle des copies, mais il y a surtout la notion d'antériorité de l'original sur la ou les copies, reproductions, réimpressions...**

Dans le monde de l'écrit analogique, l'original est défini comme la première rédaction d'un document de la main de son auteur (testament autographe, un courrier imprimé signé manuscritement).

Le numérique supprime la composante manuscrite et la moindre qualité visuelle de la copie. Que reste-t-il pour différencier la copie de l'original ? Réponse : la trace ! C'est-à-dire, l'enregistrement des événements dans le temps universel, l'horodatage de la naissance d'un document ou d'un objet produit par un auteur. C'est ce qu'on appelle parfois fort justement la notariation électronique : un tiers (ici un outil informatique mais piloté par un humain) note systématiquement le temps et lieu de l'acte de validation d'un contenu par un auteur. L'originalité devient immatérielle. Autres temps, autres mœurs !

Bien que la reconnaissance légale de l'écrit numérique ait plus de dix ans, l'antériorité du papier sur le numérique comme technique d'écriture entretient volontiers cette idée erronée que le papier est l'original et le numérique la copie... Les projets de numérisation des dossiers en entreprise (à distinguer de la gestion de la numérisation) s'accompagnent souvent de la question : « Peut-on détruire les originaux papier après numérisation ? ». La question est ambiguë, ces documents papier étant souvent déjà des copies d'originaux conservés ailleurs voire des impressions de fichiers numériques natifs ?

Reste fondamentalement le cas des doubles originaux ou originaux multiples.



Dans le domaine artistique, la question se pose différemment car les originaux multiples ne sont liés qu'à une personne, l'artiste, et ils sont réservés aux arts « indirects » c'est-à-dire qui doivent passer par un support intermédiaire, l'œuvre d'art étant un tirage à partir de ce support (la gravure qui passe par la plaque métallique, la photographie qui passe par le négatif, le bronze qui passe par le moule, etc.). La date du tirage peut être différente de la date du support créé par l'artiste. Il existe ainsi **douze exemplaires originaux en bronze des Bourgeois de Calais d'Auguste Rodin dont le dernier a été réalisé en 1995, soixante-**

dix-huit ans après la mort de l'artiste... Ce nombre est fixé par la loi et peut aller jusqu'à trente (voir le Code des impôts, annexe 3, art. 98 A), en lien bien sûr avec la valeur marchande de l'objet.

Quid de tout cela dans l'environnement numérique ? On met beaucoup en avant le caractère dynamique de l'œuvre d'art numérique, sa permanente révision, son appropriation par le « spectateur ».

Le procédé technique d'horodatage est le même pour l'œuvre d'art et pour le contrat. Mais les artistes du numérique veulent-ils que leurs créations perdurent ou qu'elles se transforment en permanence, qu'elles traversent l'espace comme une étoile filante ?...

Fiabilité

Posté le 14 novembre 2011

À qui se fier ? Voilà la question du siècle !

Aux étiquettes sur les boîtes de conserve ? Au journal gratuit dans le métro ? À la météo ? Au Journal officiel ? À sa concierge ? Au commercial en costume-cravate ? À Cassandra ? Au dernier qui a parlé ? À la vidéo plébiscitée sur Youtube ? Au Petit Larousse ? À la télévision publique ? À la télévision privée ? À twitter ? À Wikipédia ?...

La norme internationale ISO 15489 sur le « records management » place la fiabilité, juste après l'authenticité et avant l'intégrité et l'exploitabilité, dans la liste des quatre caractéristiques du document d'archives, avec la définition suivante : « Un document fiable est un document dont le contenu peut être considéré comme la représentation complète et exacte des opérations, des activités ou des faits qu'elles attestent, et sur lequel on peut s'appuyer lors d'opérations, d'activités ou de faits ultérieurs. »



La fiabilité de l'information permet de se dire qu'on peut avancer sans danger de se tromper de route, de se retrouver dans des sables mouvants ou de se faire mordre par un serpent.

La fiabilité ne se prouve pas comme l'authenticité. Elle s'apprécie. Les éléments intrinsèques au document sont le plus souvent insuffisants ; c'est la confrontation à l'environnement documentaire, à des indices extérieurs, qui permet cette appréciation. Le petit bonhomme vert vous signale que vous pouvez traverser la rue mais n'empêche pas un éventuel chauffard d'ignorer le feu rouge véhicule correspondant et de vous écraser en toute légalité.

Madame X a rédigé un testament par lequel elle lègue son tableau de Gauguin à son petit-fils. Le testament est manuscrit, daté, signé ; nul ne conteste son authenticité. Cependant, est-il fiable ? Peut-être que le tableau ne lui appartient pas, ou qu'il est faux, ou qu'il existe un autre testament...

Maurice Jarre est décédé le 29 mars 2009. Le lendemain, les journalistes, parmi d'autres curieux, trouvent dans l'article de Wikipédia (en) consacré au musicien une citation bien opportune où l'artiste expose « La musique était toute ma vie, etc. ». Plusieurs journaux anglais s'empressent de citer la citation... qui s'avère être **un canular lancé par un étudiant irlandais, Shane Fitzgerald, dans le dessein de tester les réactions des journaux face à une information gratuite car non sourcée.** Et ça marche !

Cette anecdote relate une expérience *originale* (la supercherie de la « fausse nécrologie » à des fins expérimentales est datée) visant *sincèrement* (l'étudiant n'a pas cherché à tromper) à démontrer le caractère *non fiable* (la citation ne correspond pas à la réalité) d'un texte constitué d'une suite de phrases ou d'illustrations rédigées ou retranscrites par X personnes plus ou moins identifiables au travers de leur pseudo, exprimant une vision souvent partielle voire partielle, dans un ordre à peu près tracé dans l'historique de l'article, assemblage dont on ne peut valablement évaluer *l'authenticité*.

C'est bien la fiabilité qui est en cause dans cette histoire. La faille est d'une part dans l'absence de sources vérifiables incluses dans l'énoncé de la citation, d'autre part dans l'absence d'esprit critique de ceux qui sont censés informer la population mais qui ont recopié sans se poser de questions, aveuglés par l'appât du scoop.

À qui se fier ? À ce qui est authentique ? À ce qui est sincère ? À ce qui est original ? À votre instinct qui vous dit de ne pas prendre tout et n'importe quoi pour argent comptant peut-être...

Identité

Posté le 21 novembre 2011

Connaissez-vous Popo le Chien ?

Non ? Vous donnez votre langue au chat ?

Eh bien, ce n'est ni la mascotte d'un salon de coiffure, ni le porte-parole aux oreilles tombantes des programmes de télévision.

Non, il s'agit tout bonnement d'un humain dont la fonction est « administrateur de Wikipédia » (version française).



On peut comprendre celui ou celle qui signe une lettre dénonciation « le corbeau » plutôt qu'avec son véritable nom. On peut comprendre l'adoption d'un pseudonyme pour échapper à la censure tel Voltaire, les noms de plumes comme Saint-John Perse, Marguerite Yourcenar, San Antonio, ou le coup littéraire d'Émile Ajar. Mais **pourquoi masquer son identité derrière un surnom insignifiant quand on participe à un ouvrage qui se veut public et encyclopédique ?** À moins que ce ne soit un indice d'incertitude (de ce que vaut une source non identifiée...).

Il y a un quart de siècle, les citoyens dénonçaient volontiers le fait que les signatures des courriers administratifs étaient illisibles et ne comportaient pas les nom et prénom du signataire, de sorte qu'on ne savait pas vraiment auprès de qui réclamer, le cas échéant ; ce qui avait conduit le Premier ministre, en l'espèce Michel Rocard, à signer une circulaire datée du 23 février 1989 et consacrée au renouveau du service public (tiens, tiens...). On lit au chapitre IV, intitulé « Une politique d'accueil et de service à l'égard des usagers » : « L'effort de personnalisation des relations entre les agents et les usagers doit être poursuivi sans relâche. Il faut veiller en particulier à ce que dans toute correspondance administrative figurent clairement le nom de l'agent chargé du dossier, l'adresse de son service et le numéro de téléphone permettant à l'utilisateur de contacter la personne compétente pour obtenir des informations complémentaires. ». Et le ministre de se référer à sa circulaire du 25 mai 1988 relative à la méthode de travail du Gouvernement, où il insistait sur « **le respect de la société civile et sur le respect de l'Administration** ».

Une génération plus tard, on constate l'usage excessif, pour ne pas dire pervers, **des signatures manuscrites numérisées, manipulées comme un vulgaire tampon enjoliveur**. Autres temps, autres mœurs...

Tous ces désordres seraient charmants à observer s'ils ne trahissaient pas une certaine incapacité chronique de la société à formaliser les relations entre les personnes.

Pour revenir aux **pseudos qui prolifèrent et s'épanouissent sur les réseaux comme des champignons à l'automne**, on ne peut qu'être frappé du côté « abracadabralinesque » de la majorité d'entre eux. C'est le choix des internautes ; c'est leur liberté. Soit.

Finalement, c'est peut-être **l'indice d'un nouvel âge** : il y a un millénaire, la plupart des gens ne portaient qu'un nom de baptême ; puis sont venus le patronyme et l'état civil ; on peut imaginer d'ici quelque temps l'abandon de ces derniers au profit du seul pseudo... Mais attention aux homonymes ! Combien de Coco13, d'Arthur Rimbaud, ou de Fantômette ?

En attendant, les écrits des pseudonautes ressemblent trop souvent à du Pipi de Chat !

Employabilité

Posté le 28 novembre 2011

C'est un mot moche mais il fait **son chemin**.

L'employabilité est définie comme la capacité d'un individu à trouver et conserver un emploi « dans des délais raisonnables tenant compte de la situation économique ». Ce qui suppose des qualités personnelles (mobilité, sociabilité, adaptabilité...) et que la formation des futurs employés corresponde aux emplois réels et potentiels offerts par le monde du travail.

Si vous étiez poinçonneur du métro, vous trouverez peut-être un nouvel emploi de figurant dans un film sur Gainsbourg (si vous habitez Les Lilas, ce sera un plus !). Si vous vous destinez à travailler dans les centraux téléphoniques parce que votre arrière-grand-tante était demoiselle du téléphone et qu'elle fourmillait d'histoires amusantes, vous avez intérêt à émigrer au Maroc ou en Inde car l'emploi dans ce secteur s'est déplacé, en espérant que vous ne redoutez pas le stress.

Les systèmes scolaire et universitaire sont en décalage avec le monde réel.



C'est un peu normal car il y a un temps nécessaire de répercussion des évolutions. Mais quand ce décalage est « beaucoup normal », on se demande ce que font les pouvoirs publics, les responsables éducatifs et les médias.

Le décalage est à la fois plus accusé dans les domaines où les technologies révolutionnent les usages et redistribuent les responsabilités. L'archivage est de ceux-là.

Lors d'une récente manifestation du CR2PA, un expert en sûreté illustre les enjeux de l'archivage par ce témoignage : un constructeur automobile est mis en cause lors d'un accident de voiture survenu en Amérique pour défaut de conception d'un véhicule mis sur le marché près de vingt ans auparavant. On trouve bien dans les archives un PV de tests mais qui fait état de tests négatifs... Les ingénieurs savent pourtant que les tests étaient bons mais on ne peut pas le prouver. Or, ce n'est pas qu'on ait oublié d'archiver le PV ou qu'on l'ait détruit trop tôt. C'est tout bonnement qu'il n'a jamais existé ! Les premiers tests étaient négatifs, on en a fait un compte rendu et les ingénieurs ont travaillé et corrigé les dysfonctionnements ; les seconds tests ont été positifs mais, dans la joie de la réussite, personne n'a songé à consigner ce constat par écrit...

Cette anecdote est symptomatique des enjeux de l'archivage et des compétences requises aujourd'hui pour y répondre de façon satisfaisante et prospective, c'est-à-dire en prenant le problème à la racine et non au bout des branches. Hélas, force est de reconnaître que la formation dans ce domaine oscille entre l'exagérément poussiéreux et l'outrageusement technologique. Ici on vous forme à trier consciencieusement des archives du XIXe siècle des petites communes (wouahh ! quel métier d'avenir !). Là, vous apprenez à tout numériser, à appliquer des sceaux électroniques à droite et à gauche, et à tout envoyer dans les nuages du côté de Saint-Cloud ou d'ailleurs.

Comment se fait-il qu'il n'y ait pas en France un seul master (ni même un seul projet de master) consacré à la gestion de l'archivage (records management) alors que des dizaines de milliers d'entreprises, d'établissements publics, d'administrations, sont confrontés aux risques de défaut d'archivage, exacerbés par le numérique ?

Le CNAM a eu la bonne idée de créer en 2008 un « certificat » pour « La maîtrise de l'archivage à l'ère numérique », le CS32 en jargon CNAM (15 crédits ECTS) mais il faudrait aller plus loin.

Frilosité

Posté le 5 décembre 2011

Il y a les gens qui n'ont jamais froid, ni aux yeux ni ailleurs.

Il y a les gens qui craignent le froid et se couvrent en conséquence.

Et il y a les gens qui croient qu'ils risquent d'avoir froid et qui s'équipent de bonnets et cache-nez en plein été, pour se prémunir contre l'idée du froid. Au propre et au figuré. Ce qui donne l'expression :



et



Dans le monde de l'information, on distingue la frilosité archivale active et frilosité archivale passive.

La frilosité archivale active (FAA) désigne un comportement compulsif face aux documents. Je produis, je reçois, je manipule, je vois passer : je garde, je classe, j'archive. Sans discrimination. J'archive pour archiver, c'est ma seconde nature. Je me tricote jour après jour une épaisse couverture de mille et uns documents qui me procure une chaleur mémorielle confortable grâce à laquelle je pourrai affronter le vent frais de l'oubli. J'emmagasine systématiquement pour être sûr d'avoir toujours tout ce dont j'ai besoin : un fichier à l'endroit, une feuille à l'envers, les validés et les inachevés, les annulés et les remplacés, les scannés et les imprimés, les zippés et les agrafés. Tout est bon qui se laisse archiver. La masse rassure...

On note que la FAA a pour conséquence l'infobésité, en général un enveloppement informationnel bien réparti mais néanmoins fâcheux.

La frilosité archivale passive (FAP) renvoie à l'immobilisme devant les masses documentaires périmées qui ne demandent qu'à disparaître. On la rencontre surtout chez certains supérieurs hiérarchiques. Elle ne se manifeste pas lors de la production des documents mais longtemps après, face aux masses documentaires insondables, sédimentées au cours des années, amenées là par des gens qu'on n'a pas connus et dont on n'a pas envie d'assumer l'héritage. N'est-il pas dangereux d'endosser la responsabilité de détruire des archives ? Et si on allait éliminer quelque chose d'important, quelque chose qui pourrait servir ? Par exemple, dans le service de Madame Lechef, il y a quinze mètres linéaires de notes de frais des collaborateurs des années 1980 qui moisissent dans le petit bureau du fond qui pourrait être réaménagé. Tout le monde dit qu'il faut vider le local et benner ces vieux trucs ; il suffit que Madame Lechef signe l'ordre de destruction. Mais Madame Lechef, elle n'était pas là en 1980 ; pourquoi signerait-elle ? Après tout, on ne sait pas ce qui se cache dans ces boîtes d'archives... Il y a peut-être un loup ? Garou, de surcroît ? Cette simple pensée lui fait froid dans le dos, pauvre Madame Lechef !

La FAP provoque également l'infobésité, mais plutôt sous la forme d'excroissances collectives malsaines.

Fébrilité

Posté le 12 décembre 2011

On connaît la fièvre du samedi soir, festive, démonstrative, lascive...

On parle moins de la petite fièvre qui s'empare parfois de certains individus le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi ou le vendredi, aux heures de bureau (éventuellement au petit matin voire tard le soir), tel ce cadre qui vient d'apprendre qu'il est viré, ou ce patron à l'annonce de la venue d'un contrôleur fiscal (le genre de chose qui n'arrivent qu'aux autres).

Scène de la vie ordinaire :



Dans moins de deux jours, le bureau de Monsieur Dupondt ne sera plus le bureau de Monsieur Dupondt. Il reste quelques heures à Monsieur Dupondt pour s'acquitter d'un exercice difficile : rendre son PC portable et son Blackberry à la DRH, vider son armoire pour ne rien laisser d'inutile à son successeur (qui est forcément un imbécile). Aïe ! C'est là que les choses se corsent : Monsieur Dupondt doit trier les mails et les notes qui concernent l'entreprise pour les laisser derrière lui (s'il ne le fait pas, il se met en tord vis-à-vis de sa future ex-entreprise). Mais il veut surtout récupérer ou détruire « ses » documents, ceux qui ne doivent pas tomber sous les yeux de n'importe qui. Tout est classé pêle-mêle, documents contractuels, contacts personnels et brouillons mélangés. Monsieur Dupondt sent la sueur lui monter au front... Cela lui rappelle une histoire d'omelette, qu'il avait lue sur un blog. Ah ! cela l'avait bien fait rire ce jour-là, mais aujourd'hui il rit jaune, Monsieur Dupondt (jaune poussin bien entendu...).

Changement de décor :

C'est sûr, le contrôle fiscal est pour la semaine prochaine. Vite, dépêchez vous les gars. Non, non, on n'a rien à se reprocher, bien sûr que non, voyons. Mais, vous savez, avec l'administration, il faut être carré ; il faut être propre. Ça veut dire un peu de ménage, voilà, c'est tout ; on va vider les corbeilles pour ces Messieurs. Et tant qu'à les vider, autant profiter de l'occasion pour les remplir. Hein ? C'est vrai, quoi, on n'a pas besoin de toute cette paperasse, et de toute cette électronique. Allez, on pilonne les dossiers qui traînent, on vide les boîtes mails. Clic. Reclac. Et rereclac ! Le tour est joué.

[Off the record : Rassurons-nous, tous les mails supprimés sont bien conservés dans la sauvegarde de la direction informatique, mais peut-être que l'inspecteur fiscal n'y pensera pas... Quant aux plans et aux feuilles de calculs du gros projet en cours, mal classés, qui sont malencontreusement du voyage pour la corbeille puis vers l'au-delà, on ne s'apercevra que trop tard de leur disparition...].

Fragilité

Posté le 19 décembre 2011

Passer des frissons aux excès de fièvre, voilà de quoi fragiliser une personne, même costaud.

Et il en va des personnes morales comme des personnes physiques.

C'est ainsi que, dans la salle du conseil d'administration, on commença à entendre cette ritournelle célèbre mais quelque peu incongrue dans l'entreprise :



*J'ai les dates qui se dilatent
Les données, modifiées
Le classement, désarmant
Les dossiers, c'est pas le pied
Côté loi, c'est pas droit
Côté fisc, que des risques
Côté CNIL, pas tranquille
Pour la veille, c'est pareil*

*Ah! Bon Dieu! que c'est embêtant
D'être toujours patraque,
Ah Bon Dieu! que c'est embêtant
Je ne suis pas bien portant.*

*Les standards, je suis en retard
Et les normes, pas conforme !
Les mots de passe, je m'en passe
Pas signé : assigné !
Et les mails qui s'emmêlent
Les contenus, biscornus
Les supports, c'est du sport
Les serveurs, c'est l'horreur
Et mon Cloud is no good
Les fichiers, ça me fait...*

*Ah! Bon Dieu! que c'est embêtant
J'ai bien peur que ça craque
Ah Bon Dieu! que c'est embêtant
Je ne suis pas cohérent !*

Nativité

Posté le 26 décembre 2011

Un vingt-six décembre, le mot s'impose. Mais « nativité » est un mot aussi délicat à manipuler que le petit bébé qui vient de naître...

Malgré le suffixe qui suggère une qualité ou un trait de caractère, le mot nativité s'est imposé comme synonyme de naissance, avec un emploi quasiment restreint à l'histoire chrétienne où il désigne le plus souvent la naissance du Christ, parfois celle de la Vierge et plus rarement celle de saint Jean-Baptiste. De là, nativité désigne couramment une représentation artistique de ces événements du Nouveau Testament.

Voilà des bornes sémantiques bien délimitées, et même bien limitées.

Nativité est pourtant un mot naturel pour désigner les qualités intrinsèques, natives, des personnes et des choses.



À côté de l'événement religieux et de l'œuvre d'art qui lui est associée, **nativité s'avère le meilleur terme pour décrire une qualité native des personnes ou des choses**. Ainsi, à l'ère numérique peut-on parler de la nativité numérique des documents, par opposition numérisation des feuilles papier.

La nativité numérique, abrégée parfois en numérité a encore du mal à s'imposer car le processus de transformation du fichier numérique en page imprimée puis de la page imprimée en fichier numérique a quelque chose de concret et ludique qui séduit. Tant pis pour la rationalité.

C'est pourquoi, plutôt que d'employer le mot confusant de « dématérialisation » qui englobe à la fois la numérisation et la production numérique, plutôt que de parler de « e-administration » (la hie-administration ?), ne serait-il pas plus pédagogique de parler de nativité numérique ? **L'État pourrait d'ailleurs développer une politique publique de natalité numérique des traces de l'action administrative (la 2NT2A)**, avec des allocations substantielles aux familles documentaires numériques nombreuses, avec des allègements fiscaux, avec des crèches bien organisées, etc.

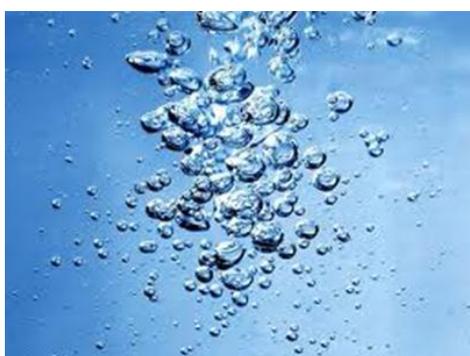
La nativité numérique des documents a un impact sur leur archivage car, c'est une règle millénaire, on archive toujours les documents sous la forme sous laquelle ils ont été produits, ou plus précisément validés (*in English, record creation*). Les documents engageants électroniques natifs (les DEENs) sont donc archivés électroniquement. C'est la base. Mais il y a aussi l'exception. **Par exemple, la nativité papière (paperale ? papieriste ?) peut occasionner un baptême numérique...**

Vitalité

Posté le 2 janvier 2012

Puisse 2012 vous apporter la jovialité, la curiosité, la vérité, l'excentricité, la créativité, la placidité, et surtout la vitalité, cette forme pétillante que vantent les étiquettes des bouteilles d'eau minérale, cette fraîcheur de vivre que suggère la publicité d'une certaine marque de chewing gum.

Car c'est cette vitalité qui tout au long de l'année vous fait grimper les marches des escalators quatre à quatre pour attraper votre train les jours où votre réveil n'a pas sonné. C'est elle qui inspire vos projets les plus fous, qui vous fait voir la bouteille à moitié pleine plutôt qu'à moitié vide, qui vous permet d'être en même temps au four et au moulin (comme ça on est sûr que le pain sera cuit, de préférence aux carottes...). C'est encore elle qui vous donne la faculté de slalomer entre les écueils que des personnes malintentionnées s'ingénient à semer sur votre chemin, ou qui vous aide à vous réceptionner au mieux en cas de chute malencontreuse sur une surface glissante.



Ces vœux visent également les documents, certains d'entre eux du moins, en l'occurrence ceux qui sont vitaux, ces documents particulièrement sensibles, stratégiques ou engageants et surtout uniques qui vous permettent de redémarrer votre activité au lendemain d'un sinistre, selon la définition des normes internationales (*vital records*).

Que la nouvelle année, donc, préserve le caractère vital de ces données, de ces écrits et de ces images dont peut dépendre la vie même de votre entreprise lorsque les vents sont contraires.

Que 2012 exalte cette vitalité archivistique grâce à laquelle vous pourrez la bailler belle aux importuns qui prétendront contre vous des choses qui ne sont pas conformes à la réalité, en leur présentant les preuves de leurs fausses allégations. De même, il pourra être vital de produire rapidement des informations stratégiques disséminées dans le système d'information et de les propulser sur le devant de la scène pour gagner un marché. Ce sera aussi une affaire de vitalité quand la production des bons documents vous évitera d'être emporté par le courant inexorable d'un contrôle fiscal. Et ce sera une manifestation caractérisée de dévitalisation si d'aventure votre entreprise, emberlificotée dans le tsunami numérique de l'actualité, ne sait plus d'où elle vient, comment elle s'est construite, pourquoi elle fait ce qu'elle fait, et ne sait pas le dire.

Mais, attention, cette vitalité-là s'entretient au moyen d'un régime documentaire approprié : production à bon escient, archivage à bon escient, destruction à bon escient.

Créez ou ingérez une information pure, conservez ce qui renforce votre organisme et rejetez le reste.

En 2012, tracez, éliminez !

Connectivité

Posté le 9 janvier 2012

La connectivité des citoyens du monde passe, comme la pyramide de Maslow, par cinq degrés successifs :

1. **la connectivité passive**, ou plutôt la connectibilité, le fait d'avoir théoriquement accès aux réseaux téléphonique, numérique, télévisé, au moyen d'un appareil aussi simple qu'un téléphone en 1900 ; on est dans le champ du possible, dans les moyens que les États se doivent de mettre à disposition des administrés ;
2. **la connectivité primaire**, celle du citoyen ordinaire qui gère (mon compte en ligne), achète (mon panier) et vit (mes amis) en ligne ;
3. **la connectivité avancée** quand l'environnement numérique est l'environnement naturel où l'on pense numérique sans être un robot, où l'on peut faire plusieurs choses à la fois sans s'éparpiller, où l'on gagne du temps pour mieux le dépenser autrement ;
4. **l'hyper-connectivité** remarquable chez les sujets qui se sont fait greffer un smartphone au bout du bras, ou sous le poumon gauche voire sous la boîte crânienne afin de vivre à fond la communication avec le monde (ce qui présente l'avantage de ne voir les humains qu'au travers du réseau et plus dans la rue, dans le bus ou au guichet...) ;
5. **la déconnexion volontaire**, le *must* après avoir épuisé toutes les sensations des réseaux, très tendance en ce moment...

À côté de la connectivité sociale (et parfois asociale diront certains...), il y a la connectivité technique qui se moque des bouderies des utilisateurs aussi bien que des usages excessifs car son rôle, à elle, est de rendre possible la circulation des données, par principe, sans préjuger de la qualité de ces données ou du profil des utilisateurs, ni de la temporalité.



Si Internet est bien le réseau des réseaux, la connectivité concerne aussi les innombrables systèmes d'information et les passerelles entre les encore plus innombrables systèmes de production, de diffusion ou de stockage des données, avec un aspect spatial (faire communiquer les applications entre elles aujourd'hui) et un aspect temporel (lire et exploiter les données produites hier ou avant-hier avec des technologies devenues obsolètes), les deux aspects étant résumés par le maître-mot : interopérabilité.

Et il y a fort à faire face à la croissance exponentielle des données non structurées (textes, images, vidéos), couplée à une fragmentation extrême des contenus, comme le souligne EntropySoft, spécialiste de la connectivité en entreprise.

Pour contrebalancer la construction exaltée d'une tour de Babel des formats numériques, les connecteurs ont pour objectif de fédérer les différents réceptacles d'information à l'aide de voies de communication *ad hoc* et de rendre la tuyauterie transparente pour les utilisateurs.

La connectivité, c'est espéranto des applications, le morse des systèmes métiers, la *lingua franca* des éditeurs de logiciels, en espérant qu'elle ne deviendra pas un globish informatique...

Rapidité

Posté le 16 janvier 2012

Quel est le point commun entre le ministre allemand de la défense *Karl-Theodor zu Guttenberg* et Nicolas Fouquet, surintendant des finances de Louis XIV ?

La rapidité de la chute !

Le 16 février 2011, le *Süddeutsche Zeitung* publie une accusation de plagiat d'un professeur de droit de Brême visant la thèse de doctorat du très populaire Karl-Theodor zu Guttenberg, alors ministre de la Défense du gouvernement d'Angela Merkel, thèse de droit international soutenue en 2006 à l'Université de Bayreuth, travail qui lui a valu le titre plus qu'honorifique outre-Rhin de « Herr Doktor », avec les félicitations du jury.



Quelques jours plus tard, on parle de « 75 passages volés » puis « 200 passages « empruntés » sans mention d'auteur », « extraits de plus d'une trentaine de publications ». Des dizaines de plaintes pour violation des droits d'auteurs sont déposées ; des dizaines de milliers d'universitaires manifestent leur indignation. Une armée de e-chasseurs décortique les 475 pages et 1200 notes de bas de page de la thèse. Le verdict, publié sur le « Guttenplag Wiki » est sans appel : 94,4 % de pages plagiées !⁴

Le 23 février, l'université de Bayreuth lui retire son titre de docteur. Guttenberg démissionne le 1er mars de son poste de ministre et le 15 mars de ses autres mandats.

Le 11 mai 2011, la commission universitaire chargée d'enquêter sur cette étonnante affaire conclut que l'ex-ministre a délibérément trompé l'Université ; l'intéressé reconnaît sa négligence mais récusé la tricherie intentionnelle.

Quelque temps auparavant...

... le 17 août 1661, le sémillant surintendant des Finances de Louis XIV donne à Vaux-le-Vicomte une fête somptueuse, pour ne pas dire royale..... Au cours des mois précédents, Colbert a pris auprès de Louis XIV la place laissée vide par la mort de Mazarin. Et Colbert n'aime guère ce collègue qui montre un peu trop sa bonne fortune et dont les méthodes de gouvernance sont à l'opposé des siennes.

Le 5 septembre 1661, Nicolas Fouquet est arrêté par d'Artagnan. Le 12 septembre, la surintendance est supprimée. Le 20 décembre 1664, Fouquet est condamné au bannissement perpétuel...

De sorte que l'illustration ci-dessus pourrait bien figurer dans le *History Digest* des étudiants européens de l'an 2500 au chapitre : « La roue de la fortune, ou la chute accélérée des ministres ».

Rapidité des événements. Rapidité de l'oubli des événements également. L'affaire Guttenberg a fait la une deux mois à peine, avec un petit regain en mai, avant d'être poussée aux oubliettes de l'actualité par la nouvelle actualité ; c'est la loi du genre. On peut aussi s'étonner, à l'heure de l'Europe, que la chute brutale du numéro deux du gouvernement du pays le plus proche de la France ait eu si peu d'écho de ce côté-ci du Rhin en dehors de quelques articles du Monde et du Figaro. **Il est vrai que la faiblesse des notes de bas de pages est moins médiatique que la vigueur d'une déesse Ka...**

⁴ http://de.guttenplag.wikia.com/wiki/GuttenPlag_Wiki

Univercité

Posté le 23 janvier 2012

Cette affaire Guttenberg a donné un coup de projecteur sur le phénomène du « copié-collé », pratique ancestrale boostée par les technologies : il est aujourd'hui facile de repérer un texte sur Internet, extrêmement facile de reproduire un paragraphe au format Word, HTML, XML et même PDF, et relativement facile de détecter des phrases identiques dans deux fichiers numériques distincts. Ah ! On est loin de La Fontaine et de son Ésope d'inspirateur !

Il faut citer ses sources. Qui oserait aujourd'hui prétendre le contraire ?

Chaque auteur peut prétendre au respect de ses idées et se doit de respecter celles des autres, *a fortiori* dans l'enceinte de l'université où l'on est censé acquérir la maîtrise des idées et de l'expression. La citation des sources s'opère via des conventions typographiques et de mise en page universelles. La reproduction de l'œuvre d'autrui sans référence, laissant croire au lecteur que l'auteur prétendu est l'auteur réel, peut être qualifiée de plagiat.



Cette règle sacro-sainte est régulièrement bafouée par des ignorants, des indécents voire des faussaires, ce qu'illustre très bien le blog <http://archeologie-copier-coller.com/>.

Mais il faut noter aussi que l'esprit de la règle est parfois perverti, quand la citation cesse d'être l'outil d'une démonstration pour devenir une fin en soi. De nos jours, un exposé brillant sans citations est forcément suspect, alors qu'un mémoire farci de citations rassure, même si ce ne sont que des phrases juxtaposées, étrangères à tout raisonnement sur le fond du sujet censément traité.

Le système universitaire fait plus que défendre la citation ; il l'encourage, de manière un tantinet vicieuse, puisqu'il en fait un indicateur de performance, comme si les guillemets avaient le pouvoir de remplacer les idées, comme si l'objectif n'était plus d'éprouver les connaissances d'un étudiant et sa capacité à réfléchir mais d'évaluer son habileté à faire de belles et multiples citations...

Au bout du compte, personne, ou presque, ne s'insurge plus devant une citation creuse. Qui s'émeut encore quand, en entendant la Chevauchée des Walkyries, quelqu'un cite le film *Apocalypse Now*, au lieu de citer la source originale de la bande originale, à savoir l'opéra de Richard Wagner ?

Finalement, ne faudrait-il pas désormais se contraindre à citer Ésope quand on cite La Fontaine ?...

Le comble dans le genre est, pour un juré, de trouver dans le mémoire à évaluer des citations non sourcées de ses propres écrits ! Expérience vécue, amusante au demeurant, suscitant diverses réactions : « Pas mal cette phrase, bon travail ! », puis : « Bizarre, j'ai l'impression d'avoir vu ça quelque part... Bah ! Un effet de l'intertextualité, preuve que l'étudiant s'est bien imprégné de ses lectures » et enfin : « Tout de même, voyons voir ce qu'en dit l'ami Google... Ah oui, c'est de moi, j'avais oublié... ».

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas badiner avec les sources !

Ou plutôt : **Quoi qu'il en soit [Platon], il ne faut pas [Victor Hugo, *passim*] badiner [Alfred de Musset] avec les sources [Isabelle Aubret] !**

Médiocrité

Posté le 30 janvier 2012

Citations :

« Le propre de la médiocrité est de se croire supérieur » (François de La Rochefoucauld).

« L'âge moderne représente le triomphe de la médiocrité collective » (Gustave Le Bon).

« C'est toujours un grand trait de médiocrité que de ne pas savoir associer la méfiance et la clairvoyance » (Abel Bonnard).

Cela ressemble à un micro-trottoir lors de l'affaire Guttenberg...

Il y a en effet de la médiocrité, au moins au sens classique du terme, dans le comportement de tous ses acteurs, pour leurs actions autant que pour leurs omissions.

Quelle idée de confondre une thèse de doctorat avec un dossier de préparation d'un discours politique ! Comment mépriser ou ignorer (ce qui est pire) à ce point les règles de l'Université quand on prétend en faire partie ? Comment peut-on rêver du grade de docteur et en même temps traiter l'exercice associé par-dessous la jambe.

Quand au dépeçage de la thèse par l'armée d'anonymes qui s'est abattue à bras raccourci sur la proie des 475 pages qui constituent la thèse de doctorat de l'ex-ministre, on reste perplexe devant les chiffres : 94,4 % des pages concernés, 63,8% des lignes... C'est explicite, c'est original, c'est utile à l'analyse technique de la forme, mais c'est un peu limité intellectuellement pour juger de l'ensemble.

Depuis quand évalue-t-on une thèse en pourcentage ?

Le procédé laisse le curieux sur sa faim : mais quelle est donc la « thèse » du doctorant ? Quelles étaient les conclusions de l'homme politique européen zu Guttenberg, alors dauphin de la chancelière Merkel, sur les relations *entre les États-Unis et l'Europe* ? Son mépris de la forme induirait-il de facto une nullité du fond ? Le problème des citations mis à part, ne reste-t-il rien ?

C'est à se demander si quelqu'un a vraiment lu la thèse autrement que comme une suite de caractères ? On veut espérer que le jury de l'université de Bayreuth l'a fait... Mais alors, comment un jury universitaire peut-il accorder le titre de docteur à l'auteur d'un travail aussi bâclé ? Car, contrairement à ce qu'ont titré un peu facilement certains journaux, Guttenberg n'a jamais été un faux docteur ; il n'a pas forgé de toutes pièces son diplôme (il n'y a d'ailleurs pas besoin d'être ministre pour ça...) ; c'est bel et bien l'Université qui le lui a donné avant de le lui retirer. Alors, quelle est l'explication ? Les membres du jury auraient-ils lu en diagonale, en rêvant à autre chose de plus folichon ? Seraient-ils à ce point ignorants du sujet pour n'avoir pas détecté ces anomalies rédactionnelles ? Difficile à croire.

Il vaut mieux assumer ses erreurs que se cacher derrière des écrans de fumée. Si au moins, c'était un cas unique, une première, une atteinte sans précédent à la pudeur universitaire, on comprendrait...

Sans remuer les dessous politiques de l'affaire, cette histoire ressemble à **une farce médiocre où l'hypocrisie le dispute au manque de discernement, et vice versa car tout le monde, dans cette affaire, dans le vice versa...**



Jeter un mégot par terre est condamnable, d'accord. Mais peut-on raisonnablement confondre un gros plan sur un mégot entouré de milliers de mégots sur un parking abandonné, avec un gros plan sur un mégot au milieu d'un jardin public d'essences rares, en Suisse ?

Il y a peut-être une solution pour résorber le problème : arrêter de fumer. Ou au moins arrêter d'être fumeux...

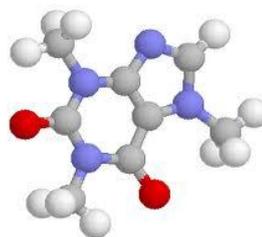
Solidarité

Posté le 6 février 2012

La solidarité est un de ces traits de caractère des personnes ou des groupes humains qui s'appliquent également aux documents, ce qui n'a finalement rien d'étonnant car les documents sont la trace de l'activité humaine et sont donc susceptibles de présenter les mêmes qualités et les mêmes défauts que leurs auteurs : clarté, duplicité, concision, confusion, originalité ou banalité, etc.

Une des définitions les plus courantes de la solidarité est « **un lien d'engagement et de dépendance réciproque** entre des personnes ainsi tenues à l'endroit des autres, généralement des membres d'un même groupe liés par une **communauté de destin** (famille, village, profession, entreprise, nation, etc.) ».

Or ce qui caractérise les documents d'une même affaire (une acquisition, un marché, un contentieux...) c'est bien le lien de dépendance des pièces du dossier et la communauté de destin de ces documents.



Le groupe archivistique se construit autour de l'acte qui définit l'affaire (un contrat, une décision, un jugement), acte qui engage son auteur et qui délimite le périmètre du dossier. Les autres éléments documentaires, ascendants ou descendants de l'acte principal, collatéraux et amis très chers, s'agrègent tout au long de l'affaire, dans une relation d'interdépendance, pour créer solidairement le dossier de l'affaire avec le rôle bien précis d'expliquer et de justifier cette action pendant le temps qu'il sera nécessaire de le faire.

Au sein de la petite communauté que constitue le dossier solidaire, pas de discrimination liée à la conformation, la taille, le poids, le lieu de naissance ou la couleur de peau : feuille de papier glacé 170 gr imprimé en couleur, liasse de trois centimètres de papier recyclé agrafée et remplie d'une fine écriture manuscrite, bande son, ZIP de fichiers PDF et JPEG ou fichier numérique au format XML de 7 méga-octets..., toutes les formes sont admises puisque, comme le rappelle la loi, la valeur de l'information ne dépend pas de son support.

Le dossier solidaire engage toutes ses composantes dans un destin commun, que l'on appelle réglementairement et professionnellement la durée de conservation :

« Mes sœurs (les pièces), mes frères (les documents), restons unis, pour le pire ou pour le meilleur ! »

« C'est ensemble que nous irons ensemble au coffre (Fichet-Bauché ou Cecurity.com) ou à la déchiqueteuse ; envers et contre tout, nous resterons soudés ! »

« Notre feuille de route a prévu un voyage de dix ans et nous nous soutiendrons quoi qu'il arrive ; et si un événement imprévu nous obligeait à poursuivre la route dix années de plus, notre engagement tiendra bon et nous franchirons ensemble la ligne d'arrivée ! »

« Enfin si, d'aventure, nous étions appelés à franchir le portail prestigieux des archives historiques, nous le franchirions ensemble ! Vive la solidarité ! ».

Promiscuité

Posté le 13 février 2012

Il n'est pas rare dans l'archivage de confondre solidarité et promiscuité.

En cause, ce réflexe conditionné (par des siècles de pratiques papières ou par quelques décennies de dérégulation de l'information ?) de considérer que tous les documents ou toutes les informations qui se trouvent physiquement à un certain moment au même endroit ont la même valeur. On met n'importe quoi dans une boîte d'archives et on n'ose plus y toucher, on promène tout du bureau au couloir, du couloir à la cave et de la cave au centre d'archives sans oser remettre en cause le contenu qu'on promène. Pour les serveurs partagés de documents numériques, c'est encore pire. On grave tout en détournant le regard, pudiquement, comme si c'était honteux de regarder de plus près ce qui s'empile dans les répertoires ou dans un cédérom, comme si cette promiscuité documentaire était inéluctable ! Ou alors, il faudrait y voir une contribution, plus ou moins consciente mais assurément généreuse, à la constitution des masses qu'affronteront goulument, demain et après-demain, les nombreux adaptes du dieu TRI...

L'archivage n'est que le prolongement du classement. Si on archive promiscuitement, c'est parce qu'on classe de la même manière, sans tenir compte du caractère solidaire des éléments à classer, sans prendre en compte leur destin.

Les factures de téléphone sont à cet égard un cas intéressant : que l'envoi de la facture se fasse par La Poste ou par Internet, le détail des consommations (numéros appelés), improprement appelé « fadette » pour « facture détaillée » (*incise pour les Berrichons : George Sand doit se retourner dans sa tombe !*), se trouve joint à la facture proprement dite (avec la somme à payer). De ce fait, les gens n'osent pas les dissocier, comme si une puissance supérieure leur imposait de laisser unis ces écrits qui leur sont arrivés unis. Pourtant, si la facture est bien un document comptable que l'on conserve généralement dix ans, le relevé des consommations, lui, a une valeur de réclamation pendant un an (voir le code des Télécoms) et il est préférable de ne pas conserver plus longtemps ces données pour éviter leur mésutilisation lors d'une enquête administrative ou judiciaire...

Curieusement, ce manque de clairvoyance ne concerne guère que le monde de l'écrit. On n'aurait pas idée de penser que toutes les personnes qui se côtoient à un instant T dans un bus ont une communauté de destin. Cela peut arriver s'il s'agit d'un tour-opérateur qui transporte les membres d'un groupe constitué dans le déroulement d'un voyage programmé, mais sur une ligne interurbaine, les probabilités sont infimes : les uns vont travailler, d'autres ont rendez-vous avec leur dentiste, d'autres encore se promènent ou rentrent du marché.



Justement, **quand vous rentrez du marché, avec un panier garni de produits divers et variés**, allez-vous, au motif de cette promiscuité ponctuelle au sein de votre panier, les ranger spontanément au même endroit ? Une personne normalement constituée rangera le beurre et les œufs dans le réfrigérateur, le pain frais sur la table de repas, le fromage de chèvre sous la cloche à fromages, le sirop d'érable dans le placard, le bouquet de basilic dans un verre d'eau, la viande rouge également dans le frigo, le saucisson d'Auvergne dans le garde-manger et les fleurs dans le salon...

Dans tous ces exemples, c'est bien la question de la valeur intrinsèque et de la destinée de chacun et, le cas échéant, de la destinée commune consentie qui joue, et non la proximité physique. Pourquoi pas pour l'archivage ?

Consubstantialité

Posté le 20 février 2012

La consubstantialité est un de ces mots (voir aussi Nativité) qui se rattachent essentiellement au domaine religieux ou théologique alors qu'ils se révèlent morphologiquement pertinents pour d'autres domaines de la connaissance, et notamment le monde documentaire.

La notion est formalisée par le premier concile de Nicée en 325, qui introduit le principe de consubstantialité du Père et du Fils : ces derniers partagent la même nature, la même essence.



L'usage profane ce mot est assez rare (17 lettres, ça pèse...) mais il est aussi le plus souvent utilisé dans l'expression « X est consubstantiel de Y » dans le sens « X participe de Y » ou encore « X est indissociable de Y », ce qui n'est pas tout à fait le sens originel de « X et Y sont de même nature » ; par exemple dans les phrases : « le mensonge est consubstantiel de la politique » ou « ... la numérisation [...] tend à mettre en question la consubstantialité [de l'œuvre] avec la texture matérielle de son support en laquelle résidait sa teneur » (article d'Isabelle Rieusset sur le numérique).



Pour revenir aux documents, aux écrits, aux dessins, aux photos ou aux films, **il est frappant de voir à quel point des documents distincts semblent faits de la même substance, semblent sortir de la même veine, être constitués de la même matière originelle**, de la même façon qu'un coupon de tissu va se transformer en divers vêtements distincts aux formes et aux finalités distinctes.

Cela n'a rien à voir avec le copié-collé qui n'est qu'une décalcomanie plus ou moins bien dissimulée. Il ne s'agit pas non plus du style propre à un auteur ou un artiste. Cela renvoie à la même atmosphère, au même vécu, qui se dégagent d'un faisceau de documents indépendants, par exemple **les dossiers des collaborateurs et adeptes d'un chef charismatique**, ou le corpus des **cartes postales des poilus de la Grande Guerre**, quels que soient les soldats.



Or, comme le numérique provoque une dissémination (sens français et non anglais) de la substance exprimée par l'homme au travers de l'écrit et de l'image, il accélère les influences, l'interpénétration des idées et des expressions, l'intertextualité. En conséquence, **le numérique favorise la production de documents consubstantiels**, de manière bien plus étendue que ne peut le faire un outil collaboratif d'édition multi-supports tel que le logiciel libre Substance.

On voit cette substance essentielle, ou plutôt cette essence substantielle, poindre dans les réclamations des e-clients, dans les jeux télévisés ou encore dans les commentaires de blogs. **C'est pourquoi il ne serait pas incongru d'envisager la consubstantialité documentaire comme critère d'analyse archivistique pour la sélection de la mémoire patrimoniale.**



Simplicité

Posté le 27 février 2012

La simplicité deviendrait-elle tendance ?

La société *Azur Technology*, éditeur et intégrateur de solutions de dématérialisation de documents, affiche comme slogan « expert en simplicité » et déclare dans son message de vœu de cette année « En 2012, on aura tous besoin de simplicité ».

Simple ne serait donc plus synonyme de stupide ou de primaire ? Simple voudrait dire élémentaire et compréhensible ? Et pas seulement dans le monde de l'entreprise ? Espoir !



Revenant sur les catastrophes naturelles, industrielles et financières de l'année passée et les incertitudes qu'elles portent, Jean-Marc Vittori, dans son billet « Reprendre la main », en dernière page du *Spécial bilan des Échos* de janvier 2012, écrit : « Le futur n'est pourtant pas écrit. Avec de l'énergie, avec de la volonté aussi, nous pouvons reprendre la main. Mais à condition d'agir autrement. Il nous faut accepter, simplifier, repenser. », puis « Bien sûr, la réalité n'est pas simple. [...] **Raison de plus pour simplifier tout ce qui peut l'être : les chaînes de commandement, les lois, les objets.** Cette exigence peut amener à relocaliser, à redéfinir les contours d'une entreprise ou d'un service public. Mais c'est un impératif essentiel, minoré par des élites qui tirent leur pouvoir de leur capacité à manier cette complexité. ».

Hélas, il y a encore du chemin à parcourir ! Les tenants de la complexité sclérosante sont encore nombreux. **Or, le premier instrument de cette complexité est un langage confus et confusionnel.**

Un seul exemple dans le monde de l'information : on rencontre facilement des discours commerciaux ou administratifs qui mélangent sans les mixer les normes internationales sur l'archivage (records management) et des pratiques antinomiques (antinormiques ?), conduisant l'utilisateur à **un empêchement sémantique et opérationnel**, au point qu'il finit par trouver normal de ne pas avancer... Celui ou celle qui cherche à comprendre ce qu'il doit faire ou ce qu'il peut faire face à la masse de données et de documents qui font exploser son armoire ou son serveur, trouvera facilement des phrases du type : « Concernant les documents d'activité à l'âge courant, il faudrait songer à verser les records dans un système de gestion intermédiaire de management d'archives ». Qui ne serait pas impressionné ?

Tout de même, ne serait-ce pas plus simple d'oser dire : « Ces documents sont engageants, il faut les archiver » ?

Calamité

Posté le 5 mars 2012

Le SPAM est une calamité des temps technologiques.

Pourtant, objectivement, si vous voulez gagner facilement beaucoup d'argent et que vous trouvez le loto trop aléatoire, lancez-vous dans le **SPAM, le Siphonage des Personnes Âgées Malades, c'est très rentable, et peu risqué.**



Mode d'emploi : vous épluchez les Pages Blanches ou vous achetez un fichier commercial ; vous appelez les vieilles dames qui perdent la tête ou les vieux messieurs qui mélangent les francs et les euros ; vous les baratinez, sachant que vous vous adressez à des personnes foncièrement honnêtes et confiantes, jusqu'à ce qu'elles disent oui dans le combiné téléphonique, ignorant que vous saurez valoriser ce « oui » en contrat pernicieux ; si la conversation se passe bien, vous obtenez même le numéro de compte de votre interlocuteur, ça peut servir...

Avec plus de 800 000 personnes en France atteintes par la maladie d'Alzheimer, moins x % placé en institutions, moins y % qui malgré tout se méfie des démarcheurs les plus souriants, il reste de la ressource, un marché potentiel. **C'est bonnard, Léonard !**

Imaginons que vous créez une société de téléphonie que vous appelez Télécom Ltd. Vous partez en campagne où vous jouez facilement de la proximité du nom de votre entreprise avec l'opérateur historique, et vous ramenez une bonne pêche de numéros de compte et de promesses de contrats que l'intéressé n'osera pas ne pas signer. Et hop, c'est dans la poche. **Cool, Raoul !**

Ou encore, vous possédez une grosse entreprise de services télévisuels dénommée **Entremise Moins.** **Quand un client âgé, sur le conseil d'un proche attentionné, vous envoie une lettre de résiliation de son abonnement** parce qu'il n'utilise plus le service, à réception de la lettre, vous appelez mielleusement ledit client (qui ne se souvient pas de la lettre qu'il a rédigé trois jours plus tôt, c'est ça Alzheimer) et, profitant de l'absence de son entourage formé à la diplomatie et donc rompu à la détection des pièges commerciaux, vous manipulez habilement votre proie jusqu'à ce qu'elle « avoue » que, oui, elle a eu tort de résilier, qu'elle se réabonne ; vous enregistrez la conservation de sorte qu'elle vaille contrat, et hop, par ici **l'APA** (entendez l'Autorisation de Prélèvement Automatique, siphonnée directement depuis l'autre **APA**, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie). **À l'aise, Blaise !**

Bien sûr, l'abus de confiance visant des personnes crédules ne date pas d'aujourd'hui ni même de l'invention du téléphone. Mais aujourd'hui, compte tenu du chiffre d'affaire à la clé, l'arnaque aux personnes âgées devient un problème de société, **une véritable calamité sociale.**

Côté pouvoirs publics, certes il y a l'alinéa 4 de l'article 313-2 du code pénal, mais avouons qu'il est plus facile de verbaliser l'automobiliste flashé à 51 kilomètres/heure dans la côte du village qu'il connaît par cœur depuis toujours, parce qu'une « commission » a décidé d'y implanter un radar, que de sanctionner les abuseurs de séniors désarmés.

Si on ne peut pas compter sur la répression, il faut accentuer la prévention. Et pour le SPAM, la prévention, c'est l'éducation et la solidarité, mais la solidarité de personnes elles-mêmes formées à critiquer l'information. Or il est facile de constater en parcourant les commentaires des internautes sur les blogs de consommateurs que **la plupart des citoyens sont incapables de critiquer valablement les paroles et les écrits qui les engagent, hélas.**

Une suggestion pour lutter contre cette calamité publique : rendre l'enseignement de la diplomatie obligatoire, dès l'école maternelle. Fantastique, Dominique !

Illimité

Posté le 12 mars 2012

D'étymologie toute simple (préfixe latin « in » pour dire « sans », et limite), l'adjectif « illimité » possède une définition constante dans les dictionnaires de langue française depuis le XVIIIe siècle : « Qui n'a point de bornes, point de limites ». On peut distinguer deux applications : l'une pour la description de la nature ou la qualification de concepts pour exprimer qu'on n'en connaît pas la limite, avec une approche plutôt spatiale : étendue illimitée, liberté illimitée ; l'autre, appliquée à une action humaine pour exprimer que l'on n'a pas fixé de limite, en général temporelle : congé illimité, grève illimitée.

On constate aujourd'hui des emplois dérivés de l'adjectif « illimité » qui se présentent comme des signes d'une dérégulation du temps humain (voir aussi le billet temporalité).

En téléphonie et services web, l'argument de l'illimité est passé au premier plan : appels illimités, SMS illimités, accès illimité, bande passante illimitée, musique illimitée, wifi illimité, jusqu'à « forfait illimité » qui sonne comme un oxymore... Les fournisseurs de services de messagerie électronique vous proposent un « stockage *illimité* pour héberger vos fichiers et vos e-mails ». On trouve même l'offre d'un « Centre de bronzage *illimité* » avec « UV illimité » : rien que l'idée, à force de chaleur éternelle, fait froid dans le dos...

L'accroche commerciale « illimité » se révèle plus efficace que le classique « à volonté » (buffet à volonté...). Car il y a bien une limite, temporelle à ces services : même en ne dormant plus, même en étant hyper-agile de ses deux pouces, même en utilisant tous les artifices de la diffusion à de multiples destinataires, même en sous-traitant à vos amis Facebook (dont le nombre est illimité) pour vous relayer sur votre iPhone pendant que vous faites une pose déjeuner (attention aux frites à volonté !), vous serez toujours limité par le nombre d'heures dans une journée, le nombre de jours dans la semaine, de mois dans l'année, etc. L'illimité dans la publicité correspond donc à une illusion de liberté, sympathique mais factice, un mirage de liberté qui devient un esclavage quand le consommateur, par peur de ne pas bénéficier de la totalité du service qu'il pense avoir payé, s'épuise à consommer. Grand bien lui fasse !



Dans un autre ordre d'idée, on voit souvent dans **les tableaux récapitulatifs des durées de conservation des documents d'archives : « durée de conservation : illimitée »**. De deux choses l'une : ou bien les documents doivent être conservés sans limitation de temps par qu'ils ont été sélectionnés au titre du patrimoine historique ; ou bien, ils ont une valeur limitée dans le temps mais dont la borne n'a pas été fixée.

Si les archives relèvent du patrimoine commun, le terme illimité est inutile. À partir du moment où les documents sont versés aux archives historiques, ils font partie du patrimoine, point ; avec tout ce que cela comporte en terme de préservation.

Si en revanche, les documents présentent une valeur pour celui qui les a émis ou reçus, il est hautement souhaitable de définir cette borne de conservation, même si elle relève du long terme (vie des organisations, vie des équipements, vie des personnes) car la définition d'une règle argumentée incite à la bonne gestion de l'archivage, tandis que la « durée de conservation illimitée » incite à la déresponsabilisation. Les records managers américains utilisent l'expression « *permanent retention period* », l'adjectif permanent, pour autant que les mots soient un vecteur de sens, étant plus incitatif car il évoque davantage une assistance de tous les instants, autrement dit, pour l'archivage, un contrôle et un reporting réguliers de l'état de conservation et de la disponibilité des documents archivés.

Légalité

Posté le 19 mars 2012

Légal. Ça a à voir avec la loi. Les dictionnaires de langue français précisent : établi par la loi, ou conforme à la loi. Légal vient du latin *lex*, la loi. Mais régale ne vient pas du latin *rex*, le roi, qui vient cependant de *rex*, via le bas-latin, et qui a lui-même donné *royal*, tandis que *loi*, de son côté, produisait *loyal*, en s'éloignant un peu de la loi...

Et puis, il y a l'anglais *legal* (prononcez : *li:gl*) qui, tout en ayant la même origine latine (*lex*) signifie « juridique » plus que « légal » au sens français du terme. Ah ! Les mots, les mots ! Ils nous embrouillent !

Heureusement, pour nous mettre d'accord, il y a :



Deux ou trois tasses, ne lésinons pas ! Sur ce, reprenons. Qu'est-ce qui est légal ?

Le dépôt, enfin ça dépend lequel : celui des livres et publications, quel qu'en soit le support, institué par François 1^{er} et étendu en 1992 à la radio et à la télévision, et bien sûr pas le dépôt des ordures ménagères au milieu des rues (encore que cela n'a pas toujours été).

La médecine, quand elle prête main forte à la police ou à la justice dans l'exercice de la loi, avec les autopsies bien connues des amateurs de romans policiers.

L'informatique ? Oui, dans le même cas de figure que la médecine, avec un accent plus moderne, évidemment : voir investigation numérique légale ou *computer forensic science*.

L'archivage ? Non, l'archivage n'est pas légal à proprement parler puisqu'il n'est pas établi par la loi, en France du moins, mais sans être illégal pour autant, ouf !

Il existe des durées légales de conservation pour certains documents, mais l'archivage en tant que démarche de « mise en archive » de ces documents qu'il faut conserver n'est pas formellement identifié par la loi. Et c'est bien dommage. Mais c'est ainsi. Du reste, est-ce possible ?

Si on se réfère à la définition légale des archives (loi du 3 janvier 1979, Code du patrimoine), on peut voir que ce n'est pas simple : les archives sont définies, *de facto*, comme l'ensemble des documents produits par une personne publique ou privée dans l'exercice de son activité (voir la définition intégrale). La définition est très généreuse. **Tout est archive. Mais si tout est archive, que signifie archiver ?**

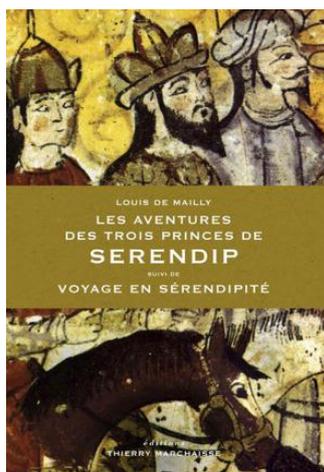
Parallèlement, les entreprises, et les administrations, font face à des volumes exponentiels de papier et de données numériques en partie inutiles ou périmés (paperasse, électronasse). Les plus avisés s'efforcent de mettre en sécurité ce qui est important et de détruire le reste, autrement dit d'archiver. **On parle aujourd'hui d'archivage à valeur probante, d'archivage « légal »... (influence de l'anglais), ce qui est finalement un pléonasme**, puisque l'archivage, dans sa définition essentielle de mise en sécurité dans un lieu protégé et géré dans le temps, a justement et principalement pour but de préserver la preuve, l'authenticité des documents qu'il vise.

Toujours est-il que, en France en 2012, l'archivage n'est pas légal mais il aimerait bien le revenir !

Hum !... C'est extra ! Vous en reprendrez bien une p'tite tasse ?

Sérendipité

Posté le 26 mars 2012



La sérendipité était faite pour rencontrer le numérique : c'est incontestablement un très beau couple.

Le mot a été créé au XVIII^e siècle à partir d'un conte oriental du Moyen Âge. Il désigne le fait de découvrir ou de recevoir, dans le déroulement d'un cheminement, quelque chose que l'on ne recherchait pas explicitement, comme les princes de Serendip qui, au cours de leurs aventures persanes, reçurent de nombreux bienfaits sans les avoir spécifiquement sollicités. La sérendipité caractérise bon nombre de découvertes scientifiques et autres.

Le hasard est connu pour faire bien les choses, parfois, mais le hasard ne suffit pas à définir la sérendipité, sinon pourquoi un mot nouveau ?

Les bénéfices de la sérendipité ne sont pas le fruit du seul hasard qui comblerait un bénéficiaire passif, mais plutôt la récompense de celui ou celle qui avance dans **un esprit d'ouverture et de curiosité, avec une attitude à la fois positive et volontaire, aventurière et détachée, éveillée et entreprenante, quelqu'un qui fait confiance au hasard jusqu'à ce qu'il devienne une chance, quelqu'un qui cherche à séduire le hasard.**

Bien sûr, il n'est pas nécessaire de voyager aux antipodes pour faire des découvertes heureuses. On peut actionner, modestement, la sérendipité à l'intérieur d'un dictionnaire, en sautant d'une page à l'autre, en croisant les définitions et les concepts, mais les limites du support matériel sont contraignantes. **Avec le web2.0, la sérendipité s'envole.** Les possibilités de découverte et d'acquisition de connaissances sont démultipliées. Les occasions de nouer des contacts fructueux sont illimitées...

D'un autre côté, Internet est un océan si vaste et parcouru de tant de courants divers et souvent contradictoires, que, sans gouvernail et sans but, il est facile aussi d'y faire du sur-place et de croire qu'on voyage ; la pression de « l'actualité » empêche de réfléchir et laisse croire que l'on fait des découvertes alors qu'on tourne en boucle dans un petit paquet de pages, finalement plus étroit que le Petit Larousse... La posture du candidat à la sérendipité doit tenir compte de son environnement géographique et technologique.

La sérendipité assistée par ordinateur (SAO) requiert une plus grande attention au monde alentour que la sérendipité analogique en raison du foisonnement des contenus offerts à l'internaute, une vigilance à la hauteur des facultés de navigation qu'offre le réseau, un e-discernement adapté à la redondance, au manque de fiabilité, à l'instabilité des données, de même que le promeneur solitaire devra être *a priori* plus attentionné dans la jungle que dans une prairie normande...

La e-sérendipité sera donc au rendez-vous de celui ou celle qui saura voir les portes qui s'ouvrent, frapper aux bonnes portes, cliquer sur le bon lien, revenir en arrière à bon escient, etc. comme le ferait un voyageur esseulé qui rentre le soir à l'hôtel et va, plus ou moins consciemment se tromper d'étage, ouvrir la porte d'une autre chambre, attendre quelques minutes pour partager un ascenseur... provoquant peut-être une rencontre plus agréable qu'un tête à tête avec la télévision...

On peut faire remarquer, enfin, que dans l'histoire d'origine, les princes de Serendip n'auraient jamais reçu toutes les richesses qu'ils reçurent s'ils n'avaient pas entrepris de visiter le vaste monde. Et ils n'auraient pas entrepris de visiter le vaste monde si le roi leur père ne les avait délibérément expulsés du royaume dans le but de parfaire leur éducation après un enseignement théorique...

La sérendipité, ça se mérite !

Sexualité

Posté le 2 avril 2012

Les archives ont-elles un sexe ?

Voilà une question qui pour une période de campagne électorale est suffisamment neutre.

Comment ça, neutre ? !

Pour nos amis anglophones peut-être (the record and its metadata), ou pour nos amis germanophones (*das Archiv*) voire latinophones (*archivum*). Mais en français, pour sûr, les archives ne sont pas neutres. Elles sont féminines !

Archives est un féminin pluriel, comme le sont les doux mots *amours*, *délices* ou *orgues*, les trois mots hermaphrodites de la langue française. Sauf qu'on ne dit pas « un archive » au singulier. *Archives* n'existe pas officiellement au singulier ; l'Académie ne l'autorise pas. Ou plutôt le singulier du mot archives est « un document d'archives », comme l'indique très justement le *Dictionnaire des archives* publié par l'Afnor en 1992, sous la direction de Bruno Delmas. Depuis, *archive* au singulier prolifère, avec des sens variés, dans les institutions mêmes où, il y a dix ou quinze ans, on clouait au pilori celui (ou celle...) qui osait parler « d'archive ». Autres temps, autres mœurs...

Mais revenons à la sexualité, avec ses deux volets : la reproduction et le plaisir.

La reproduction des archives est un phénomène assez bien étudié au cours des âges.

Il a fallu quelques siècles pour passer de la copie manuscrite à la copie auto-carbonée, pâle et dégradée. Puis tout cela a été balayé par les photocopieurs avec leur accélération de reproduction qui fait penser aux lapins ou aux souris. Enfin la reproduction numérique a quasiment remplacé ces vieilles pratiques analogiques : avec les scanners et la messagerie électronique, les archives se reproduisent sans même avoir le temps de dire « ouf ! ». Ce n'est plus de la reproduction ; c'est du clonage industriel. La gémellité d'antan (l'original et son double) est complètement dépassée ; à l'ère numérique, on a aisément des quintuplés, des sextuplés, des centuplés... La comparaison avec les mammifères, même les plus féconds, n'est plus de mise ; l'image du poisson s'impose.

Et le plaisir dans tout ça ?



Oh ! Il suffit d'être un tantinet voyeur pour réaliser qu'il y a là-dedans toutes les apparences du plaisir : ici, des dossiers bien musclés se vautrent dans les archives, des métadonnées s'agrippent à leur fichier, d'autres données, lassées de leur format, le quittent pour un autre... Ailleurs, des répertoires d'un jour s'emboîtent dans des arborescences libres de toutes règles, des documents nus s'entassent dans des zips de hasard. Là, des pièces, parfois étrangères, sont attachées à des mails particulièrement engageants et ils/elles s'empilent les uns sur les unes avec une application licencieuse alors même que l'application a perdu toute licence...

Plus loin, des écrits de tous poils s'enlacent, s'entrelacent et se prélassent dans des chemises de couleur. A l'étage, des feuillets de papier se collent à la pochette plastique qui les serre de trop près, des originaux et des copies sont imbriqués les uns dans les autres de sorte qu'il devient difficile de démêler le tien du mien ... Un vrai kamasutra archival !

Sans oublier tous ces documents implacablement soumis aux durées légales de conservation...

Et le poète de chanter : l'archive est l'avenir du document, la la la.

Conformité

Posté le 16 avril 2012

Conformité. De quoi ? À quoi ?

Dans conforme, il y a con, et il y a forme.

Con, c'est facile, tout le monde connaît ; ça veut dire « avec » en latin et c'est le préverbe ou le préfixe de l'accompagnement, du partage : convivial, complice, confédération, convergence...

Forme, c'est une autre paire de manches... C'est très « informe » comme concept : s'agit-il des mensurations ? De l'agencement des composants ? De l'élan (genre « superforme » ?

Bref, **conformité a deux sens. Le premier, un peu désuet, renvoie à l'identité de deux entités indépendantes que l'on compare** : dans une paire de manches (voir ci-dessus et ci-dessous), les deux manches peuvent conformes ou pas (ici, oui) :



La comparaison s'applique non seulement à des éléments matériels ou à des objets manufacturés, mais aussi à des idées, aux mœurs... C'est ainsi que dans le grand projet de fédération des États élaboré par Henri IV et Sully il y a quelques siècles (l'idée d'Europe ne date pas d'hier), Sully avait d'abord proposé d'inclure **la Russie et ses habitants** avant d'y renoncer, à cause, entre autres motifs, « des mille pratiques superstitieuses qui ne leur laissent presque aucune conformité avec nous »⁵.

Le second sens, plus fréquent aujourd'hui, désigne le respect d'une relation hiérarchique entre deux choses : la seconde se doit d'être en accord avec la première, à laquelle elle se réfère ou à laquelle on la rattache. Ce cas se divise encore en deux « sous-cas » :

- la re-production au plus près de l'original : conformité physique d'un vase et de son moule, conformité d'une copie par rapport à l'acte d'origine ;
- la production en référence à un cadre d'exécution préétabli : travaux conformes à la réglementation, construction conforme au plan, loi conforme à la constitution, opération conforme à la procédure, état d'un livre d'occasion conforme à la petite annonce, etc. Il n'y a pas ici de « forme » à proprement parler ; il y a des exigences auxquelles il convient de se soumettre. Le constat de non-conformité, dans ce dernier sens, entraîne en général une action de « mise en conformité ».

Pour revenir aux documents, il est curieux de constater que la « **copie certifiée conforme** » pratique administrative bien ancrée dans les mœurs s'est émoussée depuis une vingtaine d'années, pour disparaître complètement au tournant du siècle, tandis que la « **copie fidèle** » a fait son entrée dans le code civil en 1980 et a renforcé son statut avec la loi du 13 mars 2000 sur la reconnaissance de l'écrit électronique.

La conformité serait-elle papière et la fidélité numérique ?

⁵ L. Pingaud, Les Français en Russie et les Russes en France, Paris, 1886, p 5 /Albert Bertrand Lortholary, Les Philosophes du XVIIIe siècle et la Russie. Le Mirage russe en France au XVIIIe siècle, Paris, Boivin, 1951, p 12

Fidélité

Posté le 23 avril 2012

Donc, pour les copies, la notion de fidélité aurait damé le pion à celle de conformité.

L'article 1348 du code civil, issu de la loi du 12 juillet 1980, dit : « Les règles ci-dessus [production d'une preuve écrite] reçoivent aussi exception lorsqu'une partie ou le dépositaire n'a pas conservé le titre original et présente une copie qui en est la **reproduction non seulement fidèle mais aussi durable**. »

À l'époque, le texte vise la réalisation de microfilms et de photocopies (papier). C'est clair. Puis est venu le numérique et l'article 1348 a été mis en avant pour favoriser la numérisation suivie d'une destruction du papier numérisé (argument à l'origine de nombreux projets de GED).

Quelques années plus tard apparaissent des formulations curieuses.

L'instruction fiscale du 11 janvier 2007 décrit les conditions auxquelles les entreprises peuvent conserver sous forme électronique le double des factures clients émises sous forme papier. *Optime !* Mais, comme le fait très justement remarquer M^e Thierry Piette-Coudol dans un article consacré à la « copie fidèle et durable », le texte, en se référant à l'article 1348, **confond « copie » et « double »** ; il est vrai les fondamentaux de la diplomatie ont été injustement malmenés par l'usage du numérique.

L'arrêt de la Cour de Cassation du 4 décembre 2008 (affaire CPAM de la Marne contre Continent, voir le commentaire de Me Isabelle Renard) estime que l'impression papier d'un fichier Word–non signée – n'est pas une « copie fidèle » du courrier correspondant. Certes ce fichier Word et son impression ne valent pas tripette, dépourvus qu'ils sont de traces de validation et de date. Cependant, l'argument, là encore, s'accorde mal avec une analyse diplomatique.

Question : le double d'un courrier émis a-t-il jamais valablement prétendu être une « copie fidèle » ? Rédiger le brouillon d'un courrier qui sera mis en forme après validation de sa teneur et enregistré, geste séculaire dans le travail de bureau, ne correspond pas à la production d'une copie mais d'une **minute**. Les milliers de volumes de copies-lettres, peluriers ou chronos de courriers, autant de doubles (non signés) qui ont accompagné des décennies de secrétariat étaient-ils irrecevables ? Non, bien sûr, dès lors que les règles minimales d'enregistrement (numéro séquentiel, date) étaient respectées.

Dans Gaspard, Melchior et Balthazar, Michel Tournier montre le roi de Nippur (Balthazar) s'émerveillant de la beauté des tatouages et scarifications des compagnons noirs du roi de Méroé. Gaspard lui répond : « Je tiens compte de cela quand je choisis mes hommes. Jamais un tatoué ne m'a trahi. », provoquant la remarque de Balthazar : « Étrange métaphore qui identifie tatouage et fidélité ».



Voilà enfin une définition ! La fidélité s'oppose à la trahison, et se matérialise par le tatouage et non par le clonage. La fidélité ne réside pas dans une reproduction à l'identique mais dans la trace irréversible du lien entre les deux parties. C'est bien par la traçabilité (tatouage numérique...) que passe la fidélité entre un document et son double ou sa copie, et non par une apparence d'identité.

On en vient à se demander si, en matière de fidélité, la littérature ne serait pas plus pertinente que la loi ?...

Durabilité

Posté le 30 avril 2012

Suite de l'histoire « **fidèle et durable** » (pour ceux qui n'étaient pas là la semaine dernière, il s'agit de la copie d'un document probant (article 1348 du code civil) et pas du président de la République...

Sur la fidélité, il y aurait encore à dire mais à chaque semaine suffit sa peine et il faut passer à la durabilité.

Durabilité. Un radical plutôt court [rappel : il ne s'agit pas de politique !] et un double suffixe : -abil aux nombreuses possibilités, et -ité, évidemment.



La durabilité renvoie à un objet solide, inusable, ou presque. Pour les uns, cela fait penser au petit lapin-tambour de Duracell ; pour d'autres à une marque de chemise qui porte bien son nom car elle ne date pas d'hier... Sauf que ça finit quand même par s'user. Certes il y a un bon capital au départ mais quand il a fondu, ça s'arrête...



Durabilité est facilement donné comme synonyme de pérennité mais s'il y a deux mots, c'est qu'il y a une différence. **Il apparaît que la durabilité s'applique essentiellement aux objets dont elle constitue une qualité intrinsèque.**



Dans le monde du vivant, on ne parle pas de durabilité, on parle de pérennité (ou de vivacité) : les botanistes parlent du *linum perenne*, pas du *linum durabilis* !

Il ne s'agit plus d'un objet et de sa résistance à l'usure à compter du jour de sa fabrication ou de sa mise en service ; il s'agit d'un corps vivant qui se maintient en vie au fil du temps en interaction avec le monde vivant qui l'entoure. **Ce n'est pas l'organisme en soi qui est pérenne, c'est l'organisme dans son environnement.**

Pour revenir à la conservation d'archives en général, et d'archives électroniques en particulier, on peut certes gloser sur la durabilité objective du support (une sorte de chemise Kidur virtuelle...) mais le support, sans le contenu et sans les éléments de traçabilité qui accompagnent la gestion du document archivé, n'est rien.

Ce qui a du sens, c'est la pérennité du document archivé dans sa complétude, c'est-à-dire un contenu, un contexte, une date, un support, des règles associées et les traces de son cycle de vie. Et c'est le système qui permet de maintenir vivant le document archivé, tant que son utilité demeure, pas son seul support « durable ».

Décidément, cet article 1348 du code civil gratte un peu... Il vieillit mal.

Alors ? Faut-il pour autant recommander l'infidélité et la fugacité ?

Quelle drôle d'idée !

Non ! Ce qu'il faut, c'est de la confiance et de la pérennisation !

Évolutivité

Posté le 7 mai 2012

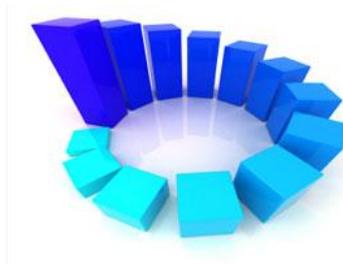
« Certains d'entre nous refusent d'évoluer. Les circonstances changent, mais ils refusent de changer avec elles. Ils ne connaissent que les chemins battus, les vieilles tactiques, ordonnées par leurs aïeux et qu'ils s'obstinent à suivre à leur tour, et qu'ils suivront jusqu'à la saint Glinglin ». Un discours électoral ? Pas exactement. Ce sont les mots que Mark Twain, dans son *Roman de Jeanne d'Arc*, de 1896 (éd. française, *Le Serpent à Plumes*, 2002 p 358) prête au capitaine La Hire pour haranguer les chefs de guerre réticents à continuer le combat au moment où Jeanne veut conduire le dauphin à Reims.

Sans changer grand-chose, on pourrait retrouver les mêmes propos chez tout tribun s'efforçant de réveiller une population prisonnière de ses habitudes face au progrès technologique, refusant d'abandonner le métier à tisser à bras pour le métier Jacquard, ou d'accepter les automobiles à la place des voitures hippomobiles, ou encore de délaissier la faux et le fléau au profit de la moissonneuse-batteuse.

Ce pourrait être aussi le discours des défenseurs de l'archivage managérial aux adeptes des archives intermédiaires dans le monde numérique qui est désormais le nôtre, à moins que le « nuage » qui plane au-dessus de nos têtes n'absorbe aussi la saint Glinglin...

Transférer des documents accumulés dans un bureau vers un local d'archives, c'était bien quand ces documents étaient pertinents, bien identifiés et physiquement stables, c'est-à-dire il y a bien longtemps... Mais, aujourd'hui, les actes qui engagent la responsabilité (faire, dire, savoir) sont loin d'être toujours tracés correctement, identifiés de façon satisfaisante et stockés en toute intégrité, de sorte que les classeurs et chemises qui attendaient jadis sagement le passage de l'archiviste pour une nouvelle vie dans l'antichambre des archives historiques, ont été remplacés par des kyrielles de bits trop souvent approximatifs, agglutinés sur des supports précaires, rapidement inexpressifs, déformés, inexploitable, sans garantie d'intégrité en attendant d'être tout simplement désintégrés ! Est-il sérieux de penser qu'on peut laisser s'accumuler des fichiers numériques par millions sans se préoccuper de leur production ni de leur qualité puis, quelques années plus tard, les ouvrir un par un pour voir s'ils sont intéressants pour l'histoire ?

Cette évolution des traces archivables exige une évolution des méthodes d'archivage.



Évolutivité : capacité à évoluer, adaptabilité à l'environnement. C'est aujourd'hui une qualité que l'on attribue plus souvent aux machines qu'aux humains. On parle de l'évolutivité des ordinateurs et des applications informatiques pour qualifier leur aptitude à répondre à la demande, à satisfaire des besoins croissants de performance, au travers de composants différents (une carte, un processeur, une mémoire...).

On se dit que l'humanité ferait bien de s'inspirer de l'ordinateur dans son aspiration à évoluer. Mais est-ce vraiment à la technique de montrer l'exemple à l'humain ? Ne devrait-ce pas être l'inverse ?

Humanité

Posté le 14 mai 2012

« **Demandez L'humanité, l'Organe central du Parti communiste** »... Le slogan, scandé sur les marchés de naguère, est obsolète.

Mais il reste de cette formule une idée pérenne, celle de l'homme, l'être humain, qui joue un rôle central dans le fonctionnement de la machine (l'appareil). Ainsi, si l'utilisateur (l'humain) ne pilote pas le PC (*personal computer* – ah les sigles !), le système ne peut fonctionner correctement.

En dehors des pannes de courant, des virus informatiques et de l'instabilité des données numériques, ce qui est le plus bloquant dans l'usage de l'ordinateur, c'est la masse informe des données, l'électronasse, l'accumulation de fichiers dont les trois quarts sont inutiles, fauteurs de confusion, potentiellement dangereux (l'actualité pointe régulièrement vers une **archive-diable à ressort**). Et l'électronasse coûte de plus en plus cher (si les données sont inutiles, la dépense l'est aussi !).

Les machines, si puissantes, si performantes ne savent donc pas supprimer les données inutiles ?

Non, elles ne savent pas, et elles ne sauront jamais le faire seules, heureusement, car l'identification de ce qui est inutile relève de l'humain et non de la machine.

Les humains pourront-ils jamais trier ces milliards de données aux trois quarts inutiles ? Non, et heureusement, ce serait inhumain ! Heureusement, il y a des machines pour les tâches fastidieuses !



Face à des millions de fichiers informatiques, un responsable se trouve à la croisée des chemins :

- le premier le mène directement vers **le Cloud**, qui dévorera toutes ses données et exigera régulièrement un nouveau tribut tel un Minotaure que l'on croît apaiser par des libations ;
- le second le conduit vers **Pôle Emploi** car il s'agit de recruter sans attendre mille archivistes pour trier des milliards de données ; pas sûr que les actionnaires de l'entreprise ou les contribuables de la collectivité soient d'accord ; pas sûr non plus que la e-archéologie par le petit bout de la lorgnette revalorise la profession d'archiviste ;
- le troisième l'invite à se poser cinq minutes pour (re)lire cet **article de James Santangelo** (PricewaterhouseCoopers) sur la place des outils, qui n'a rien perdu de son actualité⁶ :

L'auteur fait la part du feu entre ce que la machine sait faire mieux que l'homme et ce que l'homme, être pensant et responsable, est seul à pouvoir faire. La solution ? **Appliquer les principes fondamentaux du records management et organiser un classement des documents engageants en catégories suivant la responsabilité qu'ils tracent**, par opposition à un classement purement thématique qui mêle les documents engageants avec les documents de travail et les copies dans un vaste bazar. Le reste, les outils s'en chargent !

Mais faut-il encore que l'humain veuille piloter la machine, et non l'inverse !

⁶ http://content.arma.org/IMM/Libraries/Nov-Dec_2009_PDFs/IMM_1109_rise_of_the_machines.sflb.ashx

Exemplarité

Posté le 21 mai 2012

Le mot est à la mode au plan politique, profitons en !

Exemplarité : qualité de ce qui est exemplaire. Que veut dire exemplaire ?

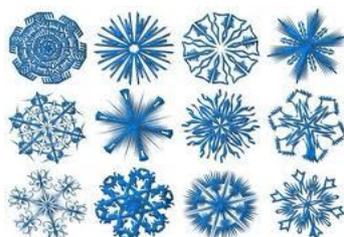
Voilà un mot curieux, presque paradoxal. D'un côté, l'acte exemplaire, le modèle de référence, l'exemple à imiter, la voie à suivre ; de l'autre, le substantif « exemplaire », à l'autre bout de la chaîne, désigne toute reproduction d'un objet, par exemple un livre, un journal ou un disque : tirage à 20 000 exemplaires, 300 000 exemplaires vendus, etc., faisant de l'exemplaire quelque chose de tout à fait banal, par opposition à l'unicité de l'original.

L'acte exemplaire est appelé à être reproduit ; et la reproduction mécanique de l'objet crée l'exemplaire. On parle aussi d'exemplaire pour qualifier un spécimen d'une espèce végétale ou animale qui est considéré comme représentatif dans une collection.

La point commun est l'appropriation : on s'approprie l'acte exemplaire pour réaliser une action aussi remarquable, noble ou spécifique dans sa technicité ; on crée l'exemplaire en sciences naturelles par la sélection d'un individu parmi d'autres ; on s'approprie l'exemplaire du livre en y inscrivant son « ex-libris », ou, pour une bibliothèque, en pratiquant l'exemplarisation, terme professionnel pour l'opération de catalogage. Chaque exemplaire a ainsi un petit plus lié à son histoire particulière ou à celle de son propriétaire.

Pour l'écrit qui n'est pas destiné à diffuser des connaissances mais à supporter l'activité des personnes dans leurs relations de travail, contractuelles, hiérarchiques ou administrative, **on parle aussi d'exemplaire, comme synonyme de copie, avec des valeurs et des usages assez nuancés** : les trois ou quatre exemplaires de la liasse auto-carbonée dont chacun a un destinataire précis, le nombre de copies d'un dossier de réunion que chaque participant annotera et classera à sa façon. Ce qui, dans le cas de plus en plus fréquent d'une multitude d'exemplaires au sein d'une même structure, conduit à créer l'expression « **exemplaire de référence** », sans que ce soit une tautologie ; il faut comprendre : **un « exemplaire exemplaire », ou un exemplaire² en quelque sorte.**

Le numérique met bien sûr son grain de sel dans tout cela : les réseaux favorisent la publicité de l'acte exemplaire, la mise en ligne d'un journal réduit le nombre d'exemplaires en le remplaçant par des connexions et des visites de site, la photo numérique permet d'analyser et de décrire le spécimen plus précisément, et les outils collaboratifs et de messagerie s'ingénient, avec la complicité d'utilisateurs inconséquents, à multiplier les exemplaires tous azimuts, brouillant à l'envi les pistes de la « bonne version », semant perfidement des traces inutilement bavardes dans des espaces non protégés, engraisant les armoires et les serveurs jusqu'à l'infobésité fatale...



Ainsi, pour revenir à l'exemplarité, on peut dire que, l'archivage (numérique), pour être exemplaire, doit être particulièrement vigilant à maîtriser le nombre d'exemplaires de chaque document, tant pour gérer le risque que pour accroître l'efficacité de l'organisation. CQFD.

Granularité

Posté le 28 mai 2012

La granularité de l'information est définie comme le plus petit niveau de détail géré par un système ou une pratique, c'est l'unité physique ou logique qui a du sens pour le type de traitement auquel est soumise l'information enregistrée sur un support (définition de document). Ce peut être le volume au service de prêt d'une bibliothèque, ou le champ dans une base de données.

Pour bien gérer l'information, il faut donc non seulement séparer le bon grain de l'ivraie (la bonne information de la mauvaise) **mais il faut encore identifier le bon grain**, c'est-à-dire la bonne taille des grains d'information (grain, morceau, paquet, objet, unité... d'information) pour chaque type utilisation de même que, pour le raisin, le pâtissier manipule les grains, le détaillant les grappes et le grossiste des cageots.



La description de documents à valeur patrimoniale n'a pas les mêmes exigences de granularité que le stockage des archives papier de comptabilité. La préservation dans le temps d'un cédérom n'impose pas de détailler les 1000 images qui y sont stockées, ce qui sera en revanche le cas si ces images concernent une collection de 1000 objets différents, mais si ces 1000 images se rattachent à 36 dossiers comportant chacun un lot de photos qui documentent un des 36 objets, 36 grains pourront être suffisants pour le repérage de l'image utile.

Il arrive assez souvent qu'une même information entre dans la composition de plusieurs granules ou grains, de taille différente, correspondant à des opérations différentes (preuve, conservation pérenne, valorisation). On a alors plusieurs granularités concomitantes. Comme le recommandait le très percutant Figoblog : « Il faut donc définir les différents niveaux de granularité de l'information qui doivent être identifiés, et comment cela va se décliner dans le système d'identification : le choix peut aller de l'attribution d'identifiants complètement indépendants à chaque niveau, jusqu'à un système hiérarchisé qui reflète l'organisation de la collection. »⁷

A chaque action de gestion de l'information correspond donc une granularité optimale, adaptée à la forme et/ou au support de l'information, à sa valeur pour son auteur et ses utilisateurs, à l'objectif du système de gestion et aux ressources allouées à la réalisation.

L'identification des bons grains d'information est capitale, faute de quoi la gestion d'information est vite casse bonbon !

Si on voit un individu s'appliquer à décrire chaque seconde d'une interview télévisée en considérant chaque plan comme un sujet à part entière, sans lien avec les autres, non seulement l'unité de la séquence est masquée mais on se dit que cet individu a trouvé cette occupation faute d'avoir sous la main une girafe à peigner, ou alors qu'il doit avoir un petit grain...

Si telle personne, chargée de mettre en valeur le patrimoine écrit d'un écrivain, se contente d'identifier trois ou quatre lots définis du type « livres, manuscrits de jeunesse, autres manuscrits, divers », on pensera : « Celle-là, elle a dû être couturière dans une autre vie, elle ne connaît que le gros grain ! ».

⁷ <http://figoblog.org/document551.php>

Vanité

Posté le 4 juin 2012

Vanité renvoie à ce qui est illusoire, inefficace, vide, vain ; et qualifie aussi une attitude supérieure, prétentieuse, vaniteuse. Les deux concepts de vide et de trop plein semblent à première vue contradictoires, mais comme les extrêmes se rejoignent, on s'y retrouve : quand on a tout, on n'a rien.

Le stockage numérique, par exemple, fraye avec la vanité, dans ses deux acceptions.

D'un côté, il est vain de croire que le Stockage Numérique Illimité Facile (SNIF) répond et répondra demain aux besoins de conservation et d'accès à l'information des utilisateurs. Les capacités de stockage et les moteurs de recherche font merveille mais c'est la pertinence, la qualité et la fiabilité des données qui est en cause. Conserver n'a d'intérêt que pour les utilisateurs potentiels. Mettre dix fois plus de légumes de mauvaise qualité, non lavés, non épluchés et sans assaisonnement, dans un robot ménager top niveau n'a jamais produit de la bonne soupe !

De l'autre côté, il est vaniteux de faire croire que le Cloud computing est, dans l'absolu, un progrès technologique, économique et sociétal. Le progrès technologique est indéniable ; qui songerait à l'ignorer ou à en refuser les avantages en termes d'infrastructure et d'équipements ? Mais la technologie n'a de sens que relativement au progrès économique et social.

Or, contrairement à ce que beaucoup croient encore, le stockage numérique coûte cher. Les analyses de Barclay T. Blair et de David Rosenthal à partir d'une étude IDC de 2010, rapportées par Stephen Clarke dans le billet d'un groupe LinkedIn⁸, mettent notamment en évidence que le coût d'un Gigaoctet de disque est passé de 9,14 \$ en 2000 à 0,08 \$ en 2010 (100 fois moins) tandis que les dépenses de stockage numérique n'ont pas baissé et qu'elles pourraient même augmenter vu l'inflation des volumes de données stockées (+ 57% par an).

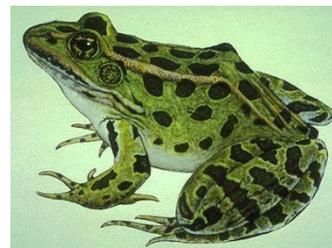
Il faut par ailleurs souligner que se débarrasser de ses données dans un outil au seul motif de sa performance technique, en les y abandonnant à leur triste sort, est aussi hypocrite qu'irresponsable.

En résumé :

- on externalise l'infobésité et on est rassuré de voir dans le miroir une silhouette svelte et élégante alors que s'entassent derrière le miroir boules de graisse et crasse desséchée ;
- on multiplie les risques en se débarrassant sur des serveurs distants (loin des yeux, loin du cœur) de données souvent confidentielles qu'il faudrait détruire à échéance de leur utilité.
- on travaille plus pour financer l'inutile en réchauffant la planète par une consommation énergétique non justifiée. Quel progrès !!!

De tout cela pourrait bien ne subsister un jour qu'une onomatopée étouffée : snif...

La question n'est pas l'accroissement des données en soi mais l'enflure exponentielle des volumes inutiles et non gérés. Cela fait penser à la fable de La Fontaine « La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf », avec le serveur dans le rôle de la grenouille et la mémoire humaine dans le rôle du bœuf. On connaît la fin de l'histoire : « La chétive pécore s'enfla si bien qu'elle creva. » et sa morale : « Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages ». Sagesse versus vanité.



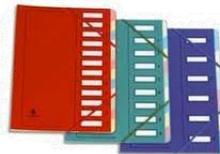
Heureusement, pour ceux qui veulent bien en prendre conscience, la gouvernance de l'information et l'archivage ne sont pas tout à fait de vains mots.

⁸ <http://futureproof.records.nsw.gov.au>, <http://barclaytblair.com> et <http://blog.dshr.org>.

Élasticité

Posté le 11 juin 2012

Le dictionnaire de l'Académie française de 1986 définit l'élasticité comme la « **propriété qu'ont certaines substances ou certains objets de se déformer, de se comprimer, de se distendre sous l'action d'une force extérieure, puis de reprendre leur forme et leurs dimensions dès que cette force cesse de s'exercer** », comme peut le faire une rondelle de caoutchouc à l'ouverture d'un bocal de conserve, ou un caleçon en lycra sur des jambes plus ou moins musclées, ou encore l'élastique (bien nommé) que l'on fait passer derrière la chemise après y avoir classé un document. Or, il arrive que le document à l'intérieur de la chemise réponde lui aussi à cette définition de l'élasticité.



L'élasticité documentaire recouvre deux phénomènes observables.

Le premier consiste en la distorsion et l'allongement de certains types de documents sous l'action d'une émulation extérieure ou sous la pression d'une mode rédactionnelle. Voici quelques exemples.

La note, face à quelque nécessité aussi impérieuse qu'infondée, enfle volontiers, comme si la longueur compensait le contenu et que la dilatation du discours en permettait une meilleure réception ; à d'autres moments, la disparition de cette angoisse permet à la note de reprendre son allure ordinaire d'une ou deux pages dédiées à une décision ou une information ponctuelle.

Le rapport, cédant à l'appréhension de ne pas répondre à l'objectif, réagit par l'augmentation du nombre de pages, la multiplication des sauts de page, le ballonnement des paragraphes verbeux, la redondance des phrases creuses ; mais le rapport sait aussi revenir à une forme plus épurée, concentrée sur ce qu'il y a vraiment à rapporter, sur le fait de dire bien et non de dire beaucoup.

Quant à la thèse, le phénomène est encore plus palpable ; la surenchère estudiantine conjuguée aux progrès technologiques (je copie-colle, j'insère) ont provoqué un étirement général, une boursoufflure de la thèse, décorrés de la qualité du travail. Lorsque la pression de la course au plus gros bébé se relâche, on revient à une certaine normalité, dictée par le rôle initial de la thèse qui est de démontrer qu'on a compris quelque chose et non que l'on sait noircir ou colorier des pages.

Heureusement, la transformation est réversible (sinon ce ne serait pas de l'élasticité) : dès que les effets perturbateurs disparaissent ou s'estompent, le document recouvre une dimension ajustée à sa vocation première.

Le second phénomène concerne le support de l'information, la matière sur laquelle les caractères d'écriture sont enregistrés mais aussi le conditionnement, l'unité physique de conservation, qui présente également des propriétés élastiques. Exemple : un dossier constitué initialement de vingt pièces peut facilement tripler ou quadrupler de volume par l'ajout compulsif de sous-chemises, chemises, pochettes et autres intercalaires, qui vont par la suite disparaître, notamment à l'occasion du tri estival.

Le numérique est lui aussi élastique: la compression des fichiers tasse le contenu dans un plus petit volume avant de le restituer dans son apparence initiale, via la décompression.

La matière documentaire se caractérise donc par une double élasticité : élasticité informationnelle doublée d'une élasticité matérielle ; pas étonnant que les mêmes documents, issus de la même activité conduite par des acteurs différents, revêtent des formes si différentes, selon la conformation de leur auteur, comme un vêtement finit par ressembler à celui qui le porte, à force d'épouser ses caractéristiques.

Formalité

Posté le 2 juillet 2012

Je remercie le blogonaute qui m'invite à parler de formalité car cela m'a donné l'occasion de découvrir le film de Giuseppe Tornatore *Une pure formalité* (titre original : *Una Pura formalità*).

Le baromètre Google, qui fonctionne lui aussi au Mercure (dieu du commerce 😊) oscille, quand on lui parle de formalité, entre la création d'entreprise et le sport (à noter que la création d'entreprise est parfois du sport !), dans une relation sémantique paradoxale qui laisse à penser.



Du côté de la création d'entreprise, la connotation est celle de la légalité, des démarches officielles, essentielles mais lourdes avec la paperasserie, les imprimés Cerfa, les administrations parfois obtuses, les organismes intermédiaires (« centres de formalités ») qui le sont moins, bref, quelque chose de rasoir. Pour être honnête, il faut quand même reconnaître que le parcours de l'entrepreneur s'est bien simplifié depuis une dizaine d'années.

La simplicité, justement, est la seconde tonalité de la formalité si on en croit les titres de journaux, notamment sportifs : *Euro 2012 : Italie-Irlande : Une simple formalité pour l'Italie ?* ; *Wimbledon - Simple formalité pour Nadal et Murray* ; *CTT Déols - Stade Clermontois : Une simple formalité...* ; *Une simple formalité pour l'Olympique Lyonnais ?*

En fait, il ne s'agit pas ici de simplicité, sinon on parlerait de formalité simple (subtilités adorables de la langue française). **La simple formalité** est surtout une formule restrictive pour dire « ce n'est qu'une formalité », un truc qu'il faut faire mais qui n'apporte ni n'enlève rien sur le fond, qui est de pure forme (on revient à l'étymologie), une opération secondaire, sans enjeu véritable, qui ne prouve rien quand à la valeur intrinsèque des actes humains, qui ne prouve finalement que leur existence dans le registre officiel des actes de la communauté. C'est une manière de souligner la valeur des acteurs, bien plus importante que la procédure.

Le dictionnaire de l'Académie française de 1986 définit la formalité : « **Manière de procéder prescrite obligatoirement pour l'accomplissement de certains actes** », terme souvent employé au pluriel car les procédures sont vites complexes. Les formalités sont les marques extérieures de la validation, de la reconnaissance sociale des personnes et de leurs actes. Elles créent les traces prouvant que les règles sociales qui fondent la vie en collectivité ont été respectées, afin de prévenir les contestations. C'est un mal immédiat nécessaire pour un bien ultérieur quand on aura besoin de vérifier la réalité des faits passés. Ceci dit, l'argument ne justifie en rien les pseudo-formalités, obsolètes ou purement bursales, qui ne servent qu'à entretenir les gestionnaires de formalités. L'argument justifierait en revanche la création de formalités qui manquent aujourd'hui pour atteindre l'objectif commun. Cette mise à jour permanente des formalités présente une marge de progression...

Pour conclure, obtenir un coup de tampon ou donner un coup dans le ballon ont donc bien un point commun : dans les deux cas, il faut se bouger. N'en déplaise aux amateurs de rimes riches : formalité ne rime pas avec forme alitée, plutôt avec vitalité !

Représentativité

Posté le 9 juillet 2012

Le sondage sur la première année de ce blog (questionnaire en –ité et questionnaire « normal » a reçu plus de 250 contributions. **Les réponses les plus cochées dans le questionnaire de forme classique donnent du visiteur-type le portrait suivant** : un homme d'âge mur, professionnel de l'information, plutôt branché Internet et qui apprécie en premier lieu le côté décalé du blog, puis ses arguments sur le numérique et la diplomatie qui aident à réfléchir et instruisent avant d'amuser.

Le portrait-type qui se ressort des réponses au questionnaire en –ité est un peu différent : une femme d'âge mur (les femmes seraient-elles plus fantaisistes que les hommes ?), principalement préoccupée par la fiabilité et la pérennité ; ce qu'elle apprécie dans le blog est avant toute chose son anti-conformité et elle n'a pas hésité à lui faire de la publicité ; sur le fond, ses visites l'ont surtout fait cogiter mais aussi fait rire.

Le point le plus curieux, le plus instructif et le plus prometteur est que près d'un tiers des répondants (les deux questionnaires confondus) a découvert le blog à l'occasion du sondage ou ne l'avait regardé que rarement, ce qui ne les a pas empêchés de faire des suggestions.

Et maintenant, la question qui se pose est : « Ces résultats sont-ils représentatifs ? ».

La représentativité est définie comme le degré de similitude entre les représentants et ceux qu'ils représentent. Sur le plan théorique, voir la présentation « La représentativité : synonyme de qualité ? » d'Alain Dessertaine (EDF R&D), qui explique très bien les deux méthodes pour construire un échantillon représentatif (méthode empirique et méthode aléatoire) et pose la question « Au fait, de quoi devrait être représentatif un échantillon pour être valide ? »⁹.

« **Le sondage d'opinion** est dans, dans l'état actuel, un instrument d'action politique, a écrit Pierre Bourdieu ; sa fonction la plus importante consiste peut-être à imposer l'illusion qu'il existe une opinion publique comme sommation purement additive d'opinions individuelles », mais la remarque ne vaut pas ici car ce blog n'est pas politique, encore que a) il ait la prétention de mettre son grain de sel dans la vie de la e-cité, et b) je vous ai tous manipulés par le simple libellé de mes questions, évidemment !

Quant à **la représentativité syndicale**, il est intéressant de noter qu'elle est réglementée. L'article L2121-1 du code du travail en donne les critères cumulatifs : le respect des valeurs républicaines, l'indépendance, la transparence financière, une ancienneté minimale, l'audience, l'influence (prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience), les effectifs d'adhérents et les cotisations. Là, on peut être tenté de transposer ces critères au blog lui-même, pour évaluer sa représentativité d'une certaine communauté.

On peut aussi gloser sur **la représentativité des archives historiques**, un de mes thèmes de prédilection, mais je n'ai pas le temps de développer ici ; je vous renvoie en attendant à ce que j'en dis dans *Archiver, et après ?*

Pour revenir au sondage sur le blog, **c'est l'échantillon qui définit les valeurs cibles plutôt que l'inverse, de sorte que les résultats du sondage sont représentatifs par définition.**

Les réponses sont comme les quelques pièces visibles d'un puzzle dont le modèle n'est pas connu ni même totalement défini ; comme ces pièces sont les plus significatives, les plus colorées, les plus expressives, on peut imaginer le thème général.



⁹ www.rcts.fr/files/seminaires/04_%20Representativite.pps

Imputabilité

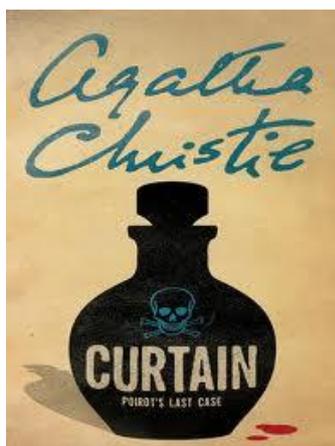
Posté le 16 juillet 2012

Les commentaires sur le billet «authenticité» avaient mis en avant le mot imputabilité, en lien avec la jurisprudence française relative à la signature électronique.

L'imputabilité dans ce contexte de preuve fait référence aux éléments, aux indices qui permettent d'attribuer un acte à un auteur. L'authenticité aussi, avec un positionnement différent. L'authenticité vise l'acte, le document qui doit porter (comporter, supporter, pouvoir importer et exporter...) les traces de la validation d'un contenu par son auteur prétendu et la date de cette validation. La notion d'imputabilité ratisse plus large dans le sens où elle s'applique à une action ou à un fait et qu'elle peut s'appuyer sur des éléments extérieurs au document proprement dit. **L'authenticité est une qualité du document engageant ; l'imputabilité est une possibilité à partir de ce document.** L'imputabilité passe par les caractéristiques d'authenticité quand elles existent, mais pas seulement.

Le point commun entre les deux mots est que ni l'un ni l'autre ne figure dans l'article 1316-1 du code civil relatif à la reconnaissance légale de l'écrit électronique : il n'y est question que d'identification de la personne et de conservation intègre. Par ailleurs, si *authenticity* est une notion bien affirmée en anglais notamment dans les normes d'archivage/records management, *imputability* est un mot plutôt rare si on en croit l'ami Google ; il traduit bien sûr «imputabilité» mais *accountability* est bien plus fréquemment utilisé pour cela, lequel mot *accountability* n'a pas non plus de traduction frontale en français et renvoie souvent au terme *responsabilité* qui ne correspond pas tout à fait *responsibility*. Après tout, c'est bien comme ça, sinon on s'ennuierait...

L'imputabilité est étymologiquement le fait de «porter au compte de». L'usage le plus courant concerne la comptabilité avec l'imputabilité d'une dépense sur telle ou telle ligne budgétaire. Mais on parle aussi de l'imputabilité d'une action de formation (sous entendu au plan de formation de l'entreprise), ou encore de l'imputabilité des maladies à l'activité professionnelle, et bien sûr de l'imputabilité d'une faute, d'un dommage, d'un crime (on «impute» rarement des bienfaits).



Dans sa dernière enquête – voir *Curtain*, en français *Hercule Poirot quitte la scène* – Hercule Poirot démontre que cinq crimes depuis longtemps élucidés sont en réalité imputables à un même personnage qui n'en a pourtant commis aucun au sens strict mais qui fait partie de l'entourage de chaque affaire, Cet individu n'a pas versé le poison ni tenu l'arme du crime, mais il a instillé dans l'esprit du meurtrier ou de la meurtrière en herbe, en proie à la souffrance et au doute, les arguments justificatifs à leurs propres yeux du geste fatal, à la manière de Iago dans *Othello*. L'imputabilité ne repose pas là sur des indices matériels du crime mais sur une analyse plus complexe des motivations et des influences.

Pour revenir au document en général et au document numérique en particulier, il est souhaitable d'anticiper les traces à charge ou à décharge sur lesquels se fondera en premier lieu la preuve et la recherche d'imputabilité. Comment faire ? **En ayant recours à « l'input-abilité », c'est-à-dire la capacité des individus (décideurs, collaborateurs, personnes privées) à insérer les bons «inputs» (signature, horodatage...), dans les documents et les dossiers numériques de façon à en assurer la lisibilité, la validité, la fiabilité, l'authenticité...**

Interopérabilité

Posté le 23 juillet 2012

« Parlons d'interopérabilité, terme englobant bien mal usité, souvent par facilité, par bien des gens pour masquer leur incapacité à traiter le fond des choses et leur manque d'ingéniosité » m'écrit l'un d'entre vous.

Qu'est-ce que l'interopérabilité ? Un mot, tout d'abord, composé de :

- **un préfixe on ne peut plus contemporain** : inter (voir Internet, international, intérimaire...),
- **une racine ancestrale et agissante** : opéra, latin *opera* de *opus*, l'ouvrage, le travail,
- **le suffixe à la mode** : -bilité, cette possibilité permanente, celle du slogan de la Matmut : « Tout est possible, tout est réalisable », une ouverture vers le futur et ses incertitudes, une façon peut-être de se démarquer du présent, trop net, trop sec, trop peu vendeur.

Un défi ensuite. **Qu'est-ce qui doit être capable de travailler/fonctionner/opérer en relation avec quoi ?** Les cas de figure sont nombreux : un sèche-cheveux avec la prise de courant de la salle de bain, un train avec les rails (voir l'intéressante histoire des écartements des voies), un fichier numérique avec un logiciel de lecture, un fichier numérique majeur (i.e. de plus de 18 ans...) avec un logiciel de lecture qui n'existe pas encore... L'interopérabilité est conditionnée par les caractéristiques techniques des outils (dimensions, puissance, codage, etc.) communs aux et aux autres.



Face à la multitude des fabricants, **la seule façon de créer l'interopérabilité est la normalisation qui fixe a priori les caractéristiques techniques de l'accostage efficient entre les outils.** Dès lors, de deux choses l'une : ou bien les outils sont conçus dès le départ pour être interopérable, ou non. Si ce n'est pas le cas, de deux choses l'une : ou bien on trouve un outil intermédiaire qui corrige l'inadaptation de l'outil initial (de même qu'une écluse permet de compenser une dénivellation de terrain sur le trajet d'un canal), ou bien on n'en trouve pas et on doit abandonner cet outil.

La question de l'interopérabilité semble maîtrisée dans le domaine de l'électricité et du transport ferroviaire mais **la marge de progression est immense pour l'information numérique.** Le référentiel général d'interopérabilité (RGI) rappelle pour la France les bons principes et les normes existantes mais la normalisation est loin d'être achevée.

Par ailleurs, l'interopérabilité dans le monde numérique ne doit pas se limiter pas à la normalisation des éléments techniques qui supportent et véhiculent l'information (formats d'encodage, disques, interfaces de programmation, protocoles d'échange). **Il est essentiel de progresser sur la maîtrise de la matière numérique elle-même** : un fichier numérique doit passer d'un système A (qui l'a produit) à un système B (qui le stocke) puis à un système C (qui le réutilise) ; mais qu'est-ce que ce fichier ? À qui appartient-il ? Qui implique-t-il ? Est-il le reflet d'une réalité ? Est-il autoportant ou dépendant d'autres fichiers ? À quoi peut-il servir ? Pendant combien de temps ?

La qualification des données est un préalable à tout projet car l'interopérabilité n'est pas une fin en soi ; elle n'a de sens que si les données qui circulent sont pertinentes et organisées en « paquets d'information » pour reprendre la terminologie de la norme de pérennisation OAIS (ISO 14721).



Parler de l'interopérabilité des systèmes d'information et des plateformes de conservation numérique sans contrôler la pertinence (et l'évolution de la pertinence) des données gérées, cela peut s'apparenter à **brancher un réfrigérateur sur une prise télé ou faire circuler une brouette sur une voie de chemin de fer...**

Cybercriminalité

Posté le 30 juillet 2012

La cybercriminalité est montrée du doigt, combattue, vilipendée par les autorités comme par la presse. Les sites ne manquent pas qui détaillent les catégories d'infractions, les statistiques réfrigérantes et les actions mises en œuvre pour y remédier. Face à ce discours sombre et uniforme, il convient de laisser une place à **l'éloge de la cybercriminalité**. Et ce n'est pas absurde car, à y regarder de près et comparée à la criminalité ordinaire, la version numérique offre plus d'un avantage :

- d'abord, **la cybercriminalité est une formidable start up**; il faut quand même reconnaître ses performances sur le plan économique : le chiffre d'affaires est magnifiquement florissant (plus rentable que le trafic de drogue) et le secteur recrute (sans déclaration de TVA ni charges sociales, d'accord, mais le fisc, de toutes façons, est toujours mécontent !);
- l'activité cybercriminelle est reconnue par beaucoup d'experts comme étant **la nouvelle forme de criminalité du XXI^e siècle** peut-on lire sur Wikipédia; le cybercriminel est moderne et raffiné ; il tient plus d'Arsène Lupin que des "chauffeurs du Nord". Avouez, Mesdames, que c'est tout de même plus « classe » de se faire torpiller gentiment sa carte bleue à l'insu de son plein gré que de se faire bêtement arracher son sac à main dans un couloir sombre du métro ; et pour vous, Messieurs, espérons que le nom de Lisbeth Salander ne vous laissera pas insensibles... ;
- il faut souligner également que **la cybercriminalité est une activité très populaire** : « en France, une victime toutes les 3 secondes ! », soit un million de bénéficiaires chaque année. Qui peut se targuer d'un tel succès?
- parallèlement, **la cybercriminalité favorise les échanges inter-gouvernementaux** : avec l'abolition des territoires dans le monde numérique, les États sont bien obligés d'organiser la coopération transfrontalière pour coordonner la lutte ; cela passe par des séminaires et des conférences internationales ; grâce à la cybercriminalité, les policiers voyagent !
- **la cybercriminalité est même devenue sociale** : les pirates travaillent en bande et s'entraident ; leur devise serait presque : « Hackers de tous les réseaux, unissez-vous !
- dans le même ordre d'idée, **la cybercriminalité contribue à la culture**, par exemple en inspirant les écrivains et les cinéastes dans le registre des cybergendarmes traquant les cybervoleurs ; on sait comment naissent les grandes vocations...
- mais surtout, **la cybercriminalité est pédagogique** ; à l'heure où les méchantes langues disent qu'on n'apprend plus grand-chose à l'école, on peut apprendre très vite avec la cybercriminalité, dans le respect de l'adage « l'expérience des autres ne profite jamais »; après que quelqu'un est entré dans votre ordinateur sans votre permission et a détruit des contenus, espionné vos données, volé votre identité, vous êtes forcément plus vigilant. Vive la cybercriminalité ! C'est qu'il faut avoir sacrifié au moins une fois au cyberMinotaure, sans quoi on peut passer facilement passer pour un e-plouc dans un e-dîner en ville.

Finalement, il ne manque plus à la cybercriminalité que la consécration publicitaire.

On se plaît à imaginer un spot au journal de 20 heures, commenté d'une voix suave et persuasive :

« Bientôt la rentrée, avez-vous pensé à vous munir de cyberpréservatifs ? ».



Publicité

Posté le 6 août 2012

Le mot publicité a évolué dans un sens qui reflète une certaine évolution de la société, celle d'un droit offert à la collectivité vers un droit imposé à l'individu...

La publicité, c'est initialement le fait de **porter à la connaissance du public (la population) une décision, un fait** concernant certains membres de la collectivité. C'est le sens de la publicité foncière (chacun a le droit de savoir à qui appartient légalement telle propriété) et de la publicité dans le domaine de l'état civil (la publication des bans de mariage permet à un tiers de s'opposer pour un motif prévu dans la loi).

La publicité se fait par voie d'affichage ; ceux qui veulent peuvent aller lire. De même, la publicité des audiences d'une institution correspond à la possibilité des individus de s'y rendre pour voir et entendre ce qui s'y passe. Idem pour le processus dématérialisé de passation des marchés publics : l'avis de publicité est déposé sur une plate-forme d'achat publique.

La publicité est passée du registre administratif au registre économique il y a déjà un siècle et demi : son objet n'est plus un fait ou une décision mais un produit que l'on fait connaître par moyen d'annonce à un éventuel acheteur. Les lois du commerce étant différentes, cela s'accompagne bien évidemment d'une multiplication et une diversification des lieux : tous les supports de communication sont utilisés : murs, placards (pas encore ceux de la cuisine mais ça va venir), presse, radio, télé, taxis (les taxis londoniens sont beaucoup plus gais que les taxis français, mais là encore, ça vient doucement) et bus, sites web, et messagerie électronique.

Par exemple, cette ancienne publicité d'une société (russe) de service en mailing commercial : que j'ai reçue en 2006 et archivée dans ma collection privée de spams originaux (à noter qu'en russe, publicité se dit « réclame » comme on disait naguère en France, terme repris sans doute de la réclame des imprimeurs d'autrefois, mot désignant les signes en bas d'un cahier appelant le cahier suivant).



Donc, comme il y a de plus en plus de produits à vendre et du plus en plus de support de communication (merci le numérique), il y a plus en plus de pubs. Les enfants sont ravis, l'art s'en mêle, la culture aussi, sans parler des archives. La publicité fait partie de la vie. C'est très bien.

La question qui se pose aujourd'hui à propos de la publicité est : vie publique ou vie privée ?

Il semble que la publicité aussi ait comme slogan : « toujours plus ! ». Au point de glisser peu à peu des lieux publics à la sphère privée. **La publicité devient intrusive. La publicité (action de faire connaître au public) glisse vers la « privacité » (action de faire connaître aux personnes privées).** C'est un progrès notable : vous n'avez plus besoin de vous déplacer, de faire un geste vers l'annonce, d'aller chercher l'information ; elle vient à vous, vous n'avez rien à faire, même pas à donner votre avis. Les pubs qui vous sautent à la figure chez vous à toute heure du jour ne correspondent pas à votre besoin ? Pas de problème : vous avez le droit de les ignorer, vous avez le droit de jeter les prospectus qui encombrant votre boîte aux lettres, vous avez le droit de vous inscrire sur la liste rouge, vous avez le droit de fermer les yeux et les oreilles pendant les dix secondes de pub indigeste qui ouvrent la vidéo que vous voulez regarder, vous avez le droit de pester en essayant d'ignorer les pubs « personnalisées » qui clignotent sur l'écran dès que vous vous connectez à Internet, etc. C'est VOTRE DROIT ! Un nouveau droit. Une vraie conquête sociale, non ?

Tout de même, les pouvoirs publics seraient bien inspirés de subventionner l'installation de vomitopuborium (vomitopuboria au pluriel) dans les appartements pour que les pubobèses puissent se soulager un peu...

Déshérité

Posté le 13 août 2012

Votre oncle (ou votre tante) – je m’adresse prioritairement à l’internaute qui m’a suggéré ce mot « déshérité » –qui vit à Pernaribo et dont vous êtes la nièce (le neveu) unique, décède célibataire, non pacsé et sans enfant. **Ses millions vous reviennent donc mais finalement vous vous trouvez déshérité. Plusieurs explications possibles :**

- votre parent vous a déshérité au profit d’un(e) petit(e) ami(e) dont vous ignorez jusqu’à l’existence, ou au profit d’une ONG (là, ça passe un peu mieux, mais quand même...);
- votre parent a bien testé en votre faveur mais la récente révolution de Pernaribo a saisi tous ses biens et ne reconnaît pas les donations en faveur de l’étranger ;
- la fortune de l’oncle (la tante) était un leurre, du bluff ; en réalité, il (elle) était pauvre comme Job et vous êtes tout bonnement déshérité pour cause d’absence d’héritage !

Dans les deux premiers cas, quelqu’un s’est opposé à quelque chose que vous aviez *a priori* de bonnes raisons d’espérer ; dans le troisième cas, vous jouez de malchance. Dans tous les cas, on ne vous a rien enlevé dont vous auriez été auparavant pourvu ; on vous simplement donné « rien ». Autre hypothèse : l’héritage est si grevé de dettes qu’il vous coûte plus qu’il ne rapporte ; vous avez bel et bien hérité mais vous vous trouvez plus démuné qu’avant..., ce qui peut conduire à vous classer dans le camp des déshérités au sens large.



Est déshérité celui qui se trouve, par le fait d’une action humaine délibérée ou de ses effets collatéraux, parfois par le simple fait de la nature ou du hasard, privé d’un héritage, c’est-à-dire un bien détenu par les représentants de la génération précédente que la génération suivante estime devoir détenir à son tour ; ce bien peut lui-même avoir été reçu en héritage d’une génération antérieure ou constitué au cours d’une vie.

Ceci dit, Il existe bien des types d’héritage :

- l’héritage familial : propriété, meubles, bijoux, souvenirs,
- les biens matériels créés par la collectivité : infrastructures, équipements, etc.
- l’héritage génétique, qui vous dote d’une gueule d’amour ou d’oreilles à feuilles de chou ...
- les valeurs culturelles et humanistes des différentes civilisations,
- le *cultural heritage* de l’UNESCO, *patrimoine* culturel mondial en français, les trésors que l’humanité se devrait de léguer aux générations à venir, etc.

Il y a aussi l’héritage des métadonnées entre documents numériques, processus automatisé par lequel un document numérique « enfant » reçoit des documents numériques « parents » certains attributs qui l’enrichissent et confortent son cycle de vie. Or, les systèmes d’information débordent de fichiers numériques tout nus (voir le billet *Nudité*), privés des éléments de description qui pourraient les aider dans leur vie d’archive, des fichiers laissés pour compte par ceux qui auraient dû les doter d’un minimum d’attributs et leur procurer un destin ?

Les humains ne sont donc pas les seuls à être déshérités. Piètre consolation...

Recyclabilité

Posté le 20 août 2012

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme, dit le savant.

Toute chose est donc appelée à se métamorphoser un jour ou l'autre en une autre chose ou en une autre matière. Toute chose sera recyclée, passivement, y compris les canettes de Coca-Cola dans les refuges de l'Himalaya ou les sacs plastiques dans certaines ruelles de certaines villes. C'est une question de temps, le temps long de la nature.

Le recyclage est une activité humaine, qui s'inscrit dans un temps court, pour satisfaire à des critères humains : rationalité, économie, culture, par exemple, le pudding : on prend des restes de pain que l'on recycle en gâteau. C'est facile. Pour les métaux, évidemment, c'est plus compliqué.



La notion de recyclabilité, c'est-à-dire la capacité d'un produit à être reconvertir dans un autre, vient, comme la qualité, de l'industrie qui fixe des normes. Pour être recyclable, un produit doit pouvoir être réintroduit dans un processus de production mais aussi être associé à une filière de récupération qui lui assure un débouché commercial.

Selon le produit manufacturé considéré et la possibilité technique d'en extraire les composants (carton d'emballage du réfrigérateur ou réfrigérateur lui-même), la recyclabilité sera totale ou partielle. De même, pour être considéré comme « recyclé », un produit industriel doit contenir un certain pourcentage de matières qui ne provient pas de l'usage de matières premières mais de cette « matière première secondaire » que sont les déchets. Ce pourcentage varie selon les produits : au moins 50 % de fibres cellulosiques de récupération pour du papier recyclé, etc.

Le papier recyclé coûte volontiers plus cher que le papier non recyclé mais il faut participer à l'effort collectif pour la planète. Si donc vous avez un rapport à écrire, il vous est fortement recommandé de gaspiller cent pages de papier recyclé ou recyclable pour payer votre écot à la recyclabilité. Ceux qui se contentent, pour produire le même rapport, de consommer « seulement » 10 pages de papier non recyclé qui ne partira pas au recyclage, ne sont que des mauvais coucheurs !

Le papier n'est que le support de l'écrit. Quid du contenu ? **Quid de la recyclabilité des « documents »**, constitués d'une information sur un support, selon la définition communément admise ?

Les « archives intermédiaires » (cette vilaine et viciée expression française...) donnent un exemple de la recyclabilité du produit « archive » au moment crucial de la fin d'usage. Les archives qui ne servent plus font l'objet d'un tri (on dit aujourd'hui « sélection ») : d'un côté, le support est recyclé en pâte à papier ou composants informatiques (avec l'information embarquée qui ne nuit pas au recyclage de la matière) ; de l'autre l'information historique (avec son support qui lui donne une existence matérielle) est recyclée en archive patrimoniale. La recyclabilité ici correspond à la possibilité technique (**technicité archivistique et diplomatique**) d'extraire de la matière première initiale (les documents tels qu'ils ont été produits) la matière première secondaire que sont les sources historiques. Les dossiers en vrac au fond d'une cave humide présentent une recyclabilité proche de zéro ; inversement des dossiers bien qualifiés en amont présentent un pourcentage de recyclabilité historique correct, mais les normes commencent seulement à aborder ce sujet...

Traçabilité

Posté le 27 août 2012

Je fais comme si je ne savais pas ce que c'est que la traçabilité et je regarde sur Wikipédia. Et comme c'est un sujet universel, je regarde dans plusieurs langues. Expérience intéressante.

La définition anglaise (honneur à la langue dominante ;-)) de **traceability** insiste sur la complétude de l'information tout au long du processus (*completeness about every step*) et sur la chronologie des traces (*to chronologically interrelate*) ; la définition française est sans surprise plus abstraite (« la **traçabilité** désigne la situation où l'on dispose de l'information nécessaire et suffisante pour connaître – éventuellement de façon rétrospective – la composition d'un matériau ou d'un produit tout au long de sa chaîne de production et de distribution ») ; le Wikipédia espagnol (**trazabilidad**) cite l'ISO et l'AECOC qui évoque la localisation et le cheminement d'un produit (*ubicación y la trayectoria de un producto*) ; le terme allemand, **Rückführbarkeit**, souligne dans son étymologie le retour en arrière, la possibilité de revenir sur ce qui s'est passé, de repasser le film à l'envers.

Pas d'article « traçabilité » sur Wikipédia chinois... À noter également que les dictionnaires de traduction en ligne ne connaissent quasiment pas le mot. Même le précieux Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) l'ignore !

Il est vrai que **traçabilité est mot récent**. Un document du COLEACP (Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique) indique : « Née dans le milieu des années 80, la traçabilité répondait alors à un simple souci logistique : elle garantissait un contrôle des flux de marchandises au sein d'une chaîne de partenaires, permettant de sérieuses économies. ». Pour Philippe Vellemans, dans sa thèse de doctorat en génie informatique, automatique et traitement du signal (Reims, 2006), elle est apparue dans les années 90 et « depuis la crise de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB), le terme traçabilité a acquis ses lettres de noblesse médiatiques ».

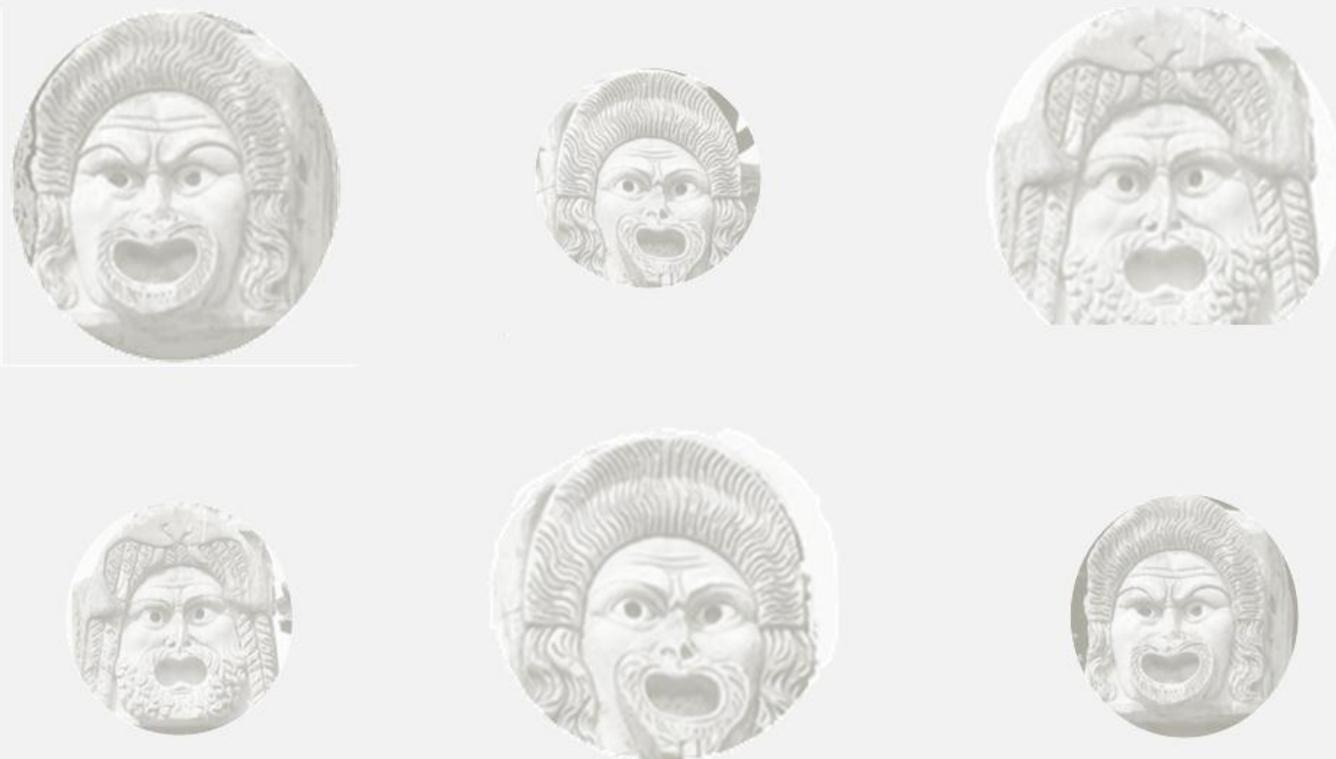
Aucune de ces définitions n'évoque l'information numérique, les bases de données, la messagerie électronique, Internet, les réseaux sociaux, etc. Il y aurait pourtant de quoi car la traçabilité dans le domaine de l'information numérique joue un rôle majeur et croissant. Surtout, le numérique a élargi le champ de compétence de la traçabilité, du produit à l'événement, à la personne humaine, à tout... **Les traces numériques sont partout !**

Le numérique permet de créer ou laisser des traces, volontairement ou involontairement, consciemment ou non, de manière défensive ou offensive : caméras de surveillance, signature électronique, horodatages et géolocalisations divers, connexions en tous genres, sur Fessebouc, au bureau, dans la rue...

Les technologies numériques permettent d'interpréter les traces plus finement, plus vite : traces ADN, bracelet électronique, modifications dans un fichier numérique, texte ou image, etc.

Le numérique impose à l'homme de nouvelles responsabilités : celle de produire des traces et celle de ne pas en produire, à bon escient. La traçabilité, en tant que possibilité de tracer (pour soi et pour les autres) appelle à une attitude responsable. Car **la traçabilité, c'est comme le cholestérol, il y a la bonne et la mauvaise**. Alors, il faut rechercher la bonne et se prémunir contre la mauvaise, de même que l'on met des lunettes pour se protéger d'un soleil excessif, de même que l'on met des bottes pour se protéger de la boue (sauf les jours où on se soigne aux bains de boue, ça va de soi).





Marie-Anne Chabin est expert dans le domaine de l'archivage ou *records management*. Ses spécialités : les normes, la diplomatique numérique, la méthode Arcateg™.

Son parcours l'a menée de l'École des chartes à l'expertise en archivage, en passant par les Archives départementales et les objets d'art, la GED et les archives audiovisuelles.

Outre son activité au sein du cabinet de conseil *Archive17* (www.archive17.fr), elle enseigne au CNAM « La maîtrise de l'archivage à l'ère numérique » : <http://intd.cnam.fr/se-former/formations-certifiantes/> et participe aux travaux de recherche du laboratoire DICEN : <http://dicen.cnam.fr/>.

MAC est membre fondateur et secrétaire général du CR2PA (Club des responsables de politiques et projets d'archivage), promoteur de l'archivage managérial : www.cr2pa.fr et <http://blog.cr2pa.fr/>.

Elle est également l'initiateur d'un petit groupe de réflexion : l'OUDIPO pour « Ouvroir de diplomatique potentielle »...



IMPRESSIONS, EXPRESSIONS
Le blog de Marie-Anne Chabin

www.marieannechabin.fr